

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP - DAKAR

ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES

ANNEE 1988 - N° 6



CONTRIBUTION A L'ETUDE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA DISTRIBUTION DES MEDICAMENTS VETERINAIRES AU BENIN

THESE

présentée et soutenue publiquement le 23 Avril 1988
devant la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar
pour obtenir le grade de DOCTEUR VETERINAIRE
(DIPLOME D'ETAT)

par

YESSOUFOU Nansirou
né le 10 Janvier 1956 à TCHAOUROU (BENIN)

ECOLE INTER-ETATS
DES SCIENCES ET MEDICINE
VETERINAIRES DE DAKAR

- Président du Jury : Monsieur François DIENG,
Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar
- Rapporteur : Monsieur Charles Kondi AGBA,
Professeur agrégé à l'E.I.S.M.V. de Dakar
- Membres : Monsieur Justin Ayayi AKAKPO,
Professeur agrégé à l'E.I.S.M.V. de Dakar
- Monsieur Mamadou BADIANE,
Professeur agrégé à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar
- Directeur de Thèse : Monsieur François Adebayo ABIOLA,
Maître Assistant à l'E.I.S.M.V. de Dakar

- 1 -

LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

=====

I-PERSONNEL A PLEIN TEMPS

- | | | |
|---|----------------------------|-------------------------|
| 1 - <u>Anatomie-Histologie-Embryologie</u> | | |
| | Charles Kondi AGBA | Maître de Conférences |
| | Jean-Marie Vianney AKAYEZU | Assistant |
| | Némé BALI (Mlle) | Monitrice |
| 2 - <u>Chirurgie-Reproduction</u> | | |
| | Papa El Hassan DIOP | Maître-Assistant |
| | Franck ALLAIRE | Assistant |
| | Amadou Bassirou FALL | Moniteur |
| 3 - <u>Economie-Gestion</u> | | |
| - | N. | Professeur |
| 4 - <u>Hygiène et Industrie des Denrées
Alimentaires d'Origine Animale (HIDAOA)</u> | | |
| | Malang SEYDI | Maître-Assistant |
| | Serge LAPLANCHE | Assistant |
| | Abdoulaye ALASSANE | Moniteur |
| 5 - <u>Microbiologie-Immunologie-Pathologie infectieuse</u> | | |
| | Justin Ayayi AKAKPO | Maître de Conférences |
| | Pierre SARRADIN | Assistant |
| | Pierre BORNAREL | Assistant de Recherches |
| | Lalé NEBIE | Moniteur. |
| 6 - <u>Parasitologie-Maladies Parasitaires
Zoologie</u> | | |
| | Louis Joseph PANGUI | Maître-Assistant |
| | Jean BELOT | Assistant |
| | Rasmané GANABA | Moniteur |

7 - Pathologie Médicale-Anatomie
Pathologique et Clinique Ambulante

Théodore ALOGNINOUBA	Maître-Assistant
Roger PARENT	Maître-Assistant
Jean PARANT	Maître-Assistant
Jacques GODFOID	Assistant
Yalacé Y. KABORET	Assistant
Adama OUEDRAOGO	Moniteur
Dominique LEGRAND (Mlle)	Monitrice bénévole

8 - Pharmacie-Toxicologie

François Adébayo ABIOLA	Maître-Assistant
Kader AKA	Moniteur

9 - Physiologie-Thérapeutique-
Pharmacodynamie

Alassane SERE	Professeur
Moussa ASSANE	Maître-Assistant
Hortense AHOUNOU (Mme)	Monitrice

10 - Physique et Chimie Biologiques
et Médicales

Germain Jérôme SAWADOGO	Maître-Assistant
Jules ILBOUDO	Moniteur

11 - Zootéchnie-Alimentation

Ahmadou Lamine NDIAYE	Professeur
Kodjo Pierre ASSASSA	Chargé d'Enseignement
Ely OULD AHMEDOU	Moniteur

- Certificat Préparatoire aux Etudes Vétérinaires (CPEV)

Amadou SAYO	Moniteur
-------------	----------

.../...

II - PERSONNEL VACATAIRE

- Biophysique

René NDOYE----- Professeur
Faculté de Médecine et
de Pharmacie.
Université Ch. A. DIOP

Mme Jacqueline PIQUET----- Chargée d'enseignement
Faculté de Médecine et de
Pharmacie.
Université Ch. A. DIOP

Alain LECOMTE----- Maître-Assistant
Faculté de Médecine et
de Pharmacie
Université Ch. A. DIOP

Mme Sylvie GASSAMA----- Maître-Assistante
Faculté de Médecine et de
Pharmacie
Université Ch. A. DIOP

- Botanique

Antoine NONGONIERMA----- Professeur
IFAN-Institut Ch. A. DIOP
Université Ch. A. DIOP

- Agro-pédologie

- Economie générale

Oumar BERTE----- Maître-Assistant
Faculté des Sciences Juridi-
ques et Economiques
Université Ch. A. DIOP

- Economie agricole appliquée
à la production animales

Cheikh LY----- Docteur Vétérinaire
Master en Economie Agricole
Chercheur à l'ISRA

III - PERSONNEL EN MISSION (prévu pour 1987-1988)

- Parasitologie

Ph. DORCHIES----- Professeur
Ecole Nationale Vétérinaire-TOULOUSE (France)

- Pathologie Bovine-Pathologie aviaire et porcine

J. LECOANET----- Professeur
Ecole Nationale Vétérinaire - NANTES (France)

- Pharmacodynamie Générale et Spéciale

P. L. TOUTAIN----- Professeur
Ecole Nationale Vétérinaire - TOULOUSE (France)

- Pathologie Générale-Immunologie

Mlle Nadia HADDAD----- Maître de Conférences
Agrégée
E.N.V. Sidi Thabet (Tunisie).

- Pharmacie-Toxicologie

L. EL BAHRI----- Maître de Conférences
Agrégé
E.N.V. Sidi THABET
(Tunisie)

Michel Adelin J. ANSAY ----- Professeur
Université de LIEGE
(Belgique)

- Zootecnie-Alimentation

A. FINZI----- Professeur
Université de VITERBO
(Italie)

PAOLETTI----- Professeur
Université de PISE
(Italie)

- Pathologie Chirurgicale
L. POZZI----- Professeur
Université de TURIN (Italie)

- Pathologie Médicale
M. BIZZETI----- Assistant
Faculté de Médecine Vétéri-
naire de PISE (Italie)

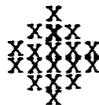
GUZZINATI----- Technicien programmeur
Université de PADOUE (Italie)

- Sociologie Rurale
GNARI KENKOU----- Maître-Assistant
Université du Bénin (Togo)

- Reproduction
D. TAINURIER----- Professeur
Ecole Nationale Vétérinaire
NANTES (France)

- Physique et Chimie Biologiques
et Médicales
P. BENARD----- Professeur
Ecole Nationale Vétérinaire
TOULOUSE (France)

- Denréologie
J. ROZIER----- Professeur
Ecole Nationale Vétérinaire
ALFORT (France)



JE

DEDIE

CE

TRAVAIL ...

A mon père.

In Memorium

A ma mère.

Voilà un des fruits de l'éducation
que tu m'as donnée.

A mes oncles et tantes.

Profonde gratitude

A la famille MEHOUENOU.

Digne reconnaissance

A mes frères MOUFFOUTAOU, WABI, MACHIOUDI, RAOUFOU,
TAOFICK. Puisse Allah nous unir plus.

A mes soeurs BAIGUISSOU, SIDIKATH, MOHIBATH, BINTOU, NOURATH.
Fraternelle considération.

A mes cousins et cousines.

Profond attachement

A la mémoire de mon frère NOUROU.

Ton absence à mes côtés me chagrine.

Nous ne pouvons nous plier que sous la volon-
té d'Allah, le Tout-Puissant, le Miséricordieux.
Que la terre te soit légère.

A mon feu cousin Célestin.

Ton désir ardent d'être à côté de moi en ces
moments solennels n'a pas pu se réaliser. Le Bon
Dieu en a décidé autrement.
Paix à ton âme.

A BRUN Stanislas.

Pour tous tes conseils

A BRUN Philomène.

Affections fraternelles.

A toi IDIMATOU LAYE.

Parfaite réussite dans la vie.

A toi AYEDEGUE E. FAOUZATH.

Ton attente ne sera pas vaine.
Puisse-t-elle nous permettre de bâtir
un foyer saint et enviable.
Amour franc.

A la famille AYEDEGUE à Savé
Sincères considérations.

A la famille INOUSSA NASSIA
Meilleures affections.

A YAYI BONI
Pour tous les soins que tu m'as apportés
durant ce long séjour à DAKAR.
Vive reconnaissance.

A Mme YAYI LATIFATOU.
Plus qu'une femme tu as été pour moi une
soeur toujours dévouée à mon affection
Allah t'en récompensera.

A MOUSSA SEYDI & famille.
Sincère gratitude.

A mon ami GOUNONGBE LAURENT
Amitié franche.

AUX DOCTEURS TONDJI PAUL, AHOUNOU O. RAHAENATOU, AKPO ELIE,
TABE SALIFOU, AKIODE FRANCOIS, ATACOLODJOU DESIRE
Collaboration plus étroite dans la vie professionnelle.

AU DOCTEUR POCANAM DOUTI DJABLATE.
Pour tout le long parcours fait ensemble.
Je pense avoir suivi ta voie.

AUX DOCTEURS NADIEDJOA PHILIPPE, OGBE BAIGUISSOU
Sincères remerciements.

AUX DOCTEURS SAKITI LEOPOLD, SIDI LATIFOU, ADAM TOURE IDRISOU,
NAGOBA, KOUDJOU.
Pour tous vos conseils.

A mes compatriotes Salifou SAHIDOU, Bienvenu JIMAJA,
Bienvenu Codjo SOTINKON, etc....

A toutes mes compatriotes de l'ENSETP et de PHARMACIE
notamment WOROU Félicienne, CHACHA Mireille, SAVI Pélagie
~~gic~~, etc....

Souhait de bonnes fins d'études

A tous les membres de l'AEVBD

A tous les membres du RESB

A tous mes amis du Lycée Bio BOUKE

A tous mes promotionnaires du CPU

A tous mes promotionnaires de l'EISMV

A tout le personnel de l'ONPB

A tout le personnel de la DEIA

A tous mes maîtres.

Au Peuple béninois, pour tout l'effort consenti à ma formation

A mon pays hôte le SENEGAL

Pour sa téranga.

A MON DIRECTEUR DE THESE DOCTEUR FRANCOIS A. ABIOLA
Maître-Assistant à l'EISMV

Depuis le CPU jusqu'à l'EISMV vous avez toujours montré votre disponibilité à diriger mes travaux. Votre sens de rigueur et de travail bien fait constitue pour moi un exemple à suivre.

Plein succès dans vos prochaines épreuves.

A N O S J U G E S

A MONSIEUR LE PROFESSEUR FRANCOIS DIENG
Professeur à la Faculté de Médecine & de
Pharmacie de Dakar.

C'est un honneur que vous nous faites en acceptant de présider notre jury de thèse.
Hommage respectueux.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR CHARLES KONDI AGBA
Maître de Conférences à l'EISMV.

Votre accord de rapporter ce travail a été spontané. C'est la preuve de l'attachement que vous manifestez à notre personne. Vous avez constitué pour nous un éducateur exemplaire. Votre pratique sociale et votre vie professionnelle nous ont beaucoup émotionné. Nous gardons de vous un souvenir inoubliable. Respectueuse sympathie.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR JUSTIN A. AKAKPO
Maître de Conférences à l'EISMV.

Nous nous réjouissons de vous compter parmi les
membres de notre jury. Votre rigueur dans la dé-
marche scientifique et votre douceur dans la vie
sociale nous ont toujours marqué.
Vos conseils seront suivis.
Hommage respectueux.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR MAMADOU BADIANE
Maître de Conférences à la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de DAKAR.

Nous avons été frappé par votre disponibilité
chaque fois que nous venons vous solliciter
pour des problèmes de tous ordres. Homme de
haute qualité scientifique vous l'êtes. Vous
avez toute notre admiration. Nous vous remer-
cions pour nous avoir donné tant de conseils
que nous garderons toujours en souvenir.
Souvenir inoubliable.

"Par délibération la Faculté et l'Ecole ont décidé que les opinions émises dans les dissertations qui leur~~s~~ seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent leur donner aucune approbation ni improbation".

INTRODUCTION

Le prolongement de l'acte médical du vétérinaire est l'administration de médicaments appropriés. La double fonction du vétérinaire se résume en thérapeute et pharmacien. Selon Claude BOURGELAT (1712-1779), fondateur de l'enseignement vétérinaire dans le monde, cité par Françoise RIVIERE (21), il ne s'agit pas pour les élèves vétérinaires de connaître seulement les noms déposés des médicaments. Ils doivent aussi savoir les modes d'administration, les termes les plus familiers aux pharmacopoles, parce qu'ils seront appelés dans l'exercice de leur fonction à s'intéresser plus aux médicaments vétérinaires.

Au BENIN, pays où l'élevage occupe une place non négligeable dans l'économie nationale, soit 11p.100 du P.I.B (Produit Intérieur Brut) le vétérinaire est souvent confronté à de multiples difficultés qui rendent imparfaits le traitement et la prophylaxie des maladies animales. Au centre de ces difficultés se situe le problème des médicaments. En effet, la pénurie chronique des médicaments vétérinaires est observée partout dans le pays. Cette situation se trouve plus accentuée dans les zones d'élevage dominant que constituent les régions septentrionales du BENIN.

Un tour dans toutes les provinces du pays nous a permis de nous rendre compte du mode d'approvisionnement et de distribution des médicaments vétérinaires. A ce niveau, de nombreux problèmes existent et méritent une attention particulière. C'est ce qui explique le choix de notre sujet.

Notre travail s'articule en trois parties :

Dans une première partie, nous présenterons des données générales sur le BENIN.

La deuxième partie s'intéressera à l'étude des structures d'approvisionnement et de distribution des médicaments vétérinaires existant au BENIN.

Enfin, dans une troisième partie, une appréciation des différentes structures nous permettra de déboucher sur des propositions et suggestions en vue de leur amélioration.

.../...

P R E M I E R E P A R T I E

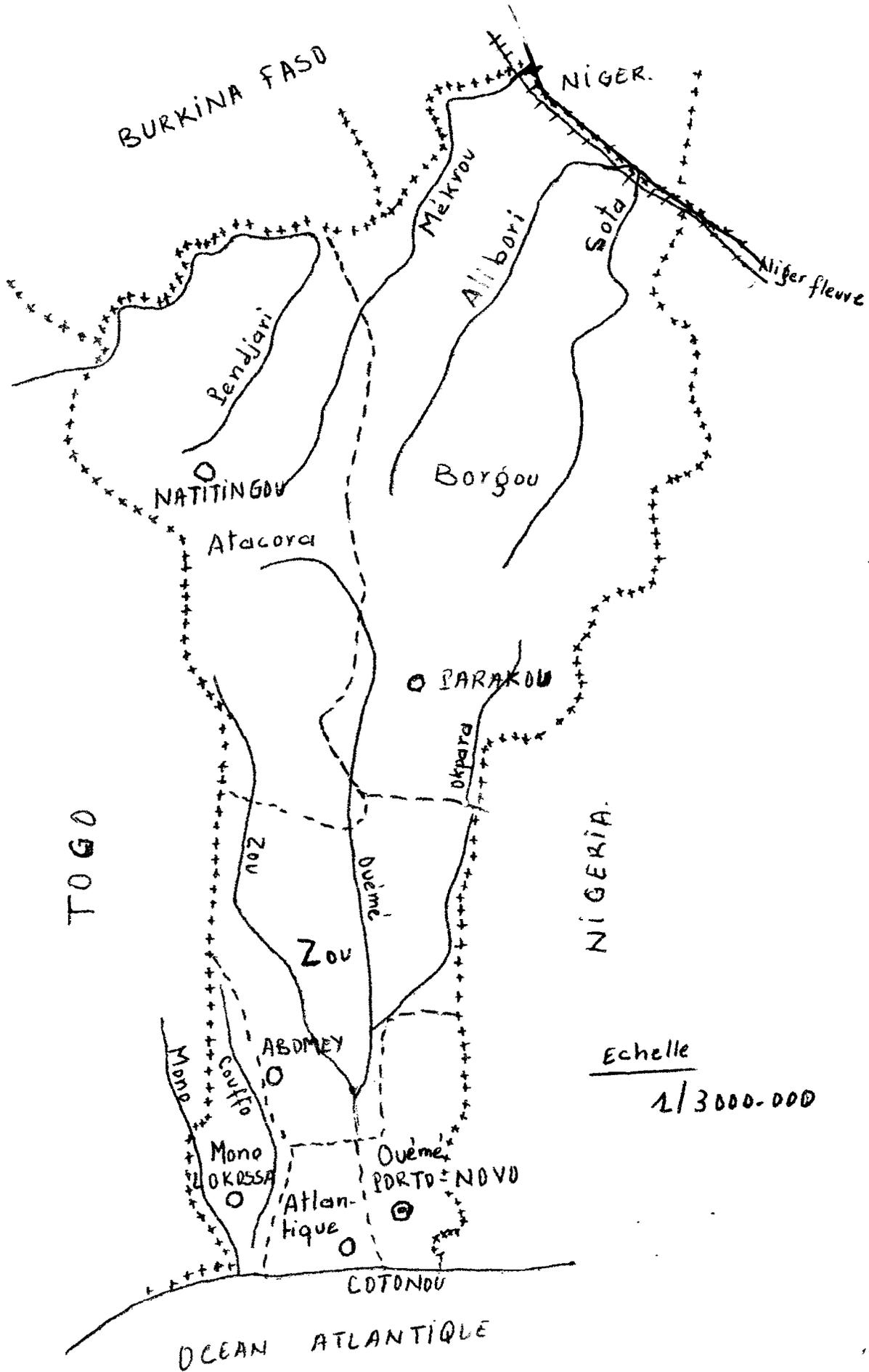
D O N N E E S G E N E R A L E S S U R L E B E N I N

Cette partie comprend trois chapitres :

- I - Aperçus géographiques du BENIN
- II - Physionomie de l'élevage au BENIN
- III - Voies de communication.

Carte administrative de la République Populaire du BENIN

N°1



Echelle
1/3000.000

Ces fleuves sont complétés par des lacs et des rivières. Leur potentialité en eau est liée au climat.

1.3 - Climat

Sur le plan climatique, le BENIN accuse un climat équatorial au Sud, subéquatorial de transition au Centre, soudanien au Nord et soudanéo-sahélien à l'extrême-Nord.

Le Sud est suffisamment arrosé. Les saisons se répartissent comme suit :

- une grande saison pluvieuse : Avril à Juillet
- une petite saison pluvieuse : Septembre à Décembre
- une grande saison sèche : Décembre à Mars
- une petite saison sèche : Juillet à mi-Septembre.

Les précipitations ont une hauteur moyenne variant de 900 mm à Grand-Popo, 1150 mm à OUIDAH et 1.400 mm à Porto-Novo.

Le Nord est moins arrosé. Deux saisons y sont observées.

- une saison pluvieuse de Juillet à Octobre
- une saison sèche très longue de mi-October à mi-Juillet.

Les précipitations sont variables : 400 à 900 mm. Cette diversité au niveau du climat détermine un type précis de végétation.

1.4 - Végétation

La douceur du climat au Sud est liée à une bonne répartition des pluies.

Au niveau de la pelouse littorale, la végétation est composée de : (20)

- *Sperobolus virginicus*
- *Ipomea stolonifera*
- *Remirea maritima*.

.../...

- Au-dessus de la pelouse :

- *Chrysobalanus arbicularis*
- *Syzygium guineensis*
- *Fagara xantoxylodes*.

Le Nord est moins favorisé en savane arbustive et herbeuse. On y distingue les arbres dont les plus couramment rencontrés sont :

- le nété (*Parkia biglobosa*)
- le karité (*Butyrospermum parkii*)
- le caillédrot (*Khaya senegalensis*)
- le rônier (*Borassus ethopum* var *flabellifer*).

Ces différents aspects physiques orientent les éleveurs vers un mode particulier d'élevage.

.../...

CHAPITRE II : PHYSIONOMIE DE L'ELEVAGE AU BENIN

2.1 - LES ZONES D'ELEVAGE ET LES ESPECES EXPLOITEES

2.1.1 - Les zones d'élevage traditionnel

L'élevage constitue une production disséminée. Toutes les espèces sont soumises à un système extensif où on peut voir cohabiter les grandes et les petites espèces (16).

Le Nord constitue la zone d'élevage par excellence des ruminants. Gounou (16) estime le nombre de têtes de bovins à :

- 785.300 sur un total de 906.800
au niveau national soit un pourcentage de 86,64p.100
- 761 000 bovins soit 63,82p.100
- 716 000 caprins soit 61,34p.100
- 43 700 porcins soit 8,38p.100
- 6.075 équins soit 100p.100
- 750 asins soit 100p.100

Le bas et le moyen Bénin sont plus spécialisés dans la production avicole et la production porcine. Les effectifs de ces deux types de production se chiffrent respectivement à 11.399.100 têtes et 521.400 têtes (1983).

Les différentes races de bovins se répartissent dans tout le pays.

Au Nord, deux espèces dominent :

- Bos taurus (Taurins)
- Bos indicus (Zébus).

Les races taurines exploitées sont au nombre de quatre dont :

- la race Borgou
- la race Pabli
- la race Somba
- la race N'Dama,

.../...

Les zébus sont des animaux parfaitement adaptés aux zones sahéliennes. Les races rencontrées sont diverses :

- le Zébu Bororo
- le Zébu Goudali
- le Zébu White Fulani.

DE LA FACULTÉ
DES SCIENCES ET MÉDECINE
VÉTÉRINAIRE DE DAMAK
BIBLIOTHÈQUE

Les races ovines exploitées sont surtout dominées par la race Djallonké. Toutefois au Nord est élevé le mouton Bali-Bali ou mouton peul du Niger.

On trouve aussi le métis Bali-Bali - Djallonké.

Les caprins sont représentés par deux races :

- la race nigérienn.
- la race Djallonké.

Deux races équinnes sont rencontrées :

- la race Dougalau variété Haoussa
- la race Gourma ou Cotocoli ou Berba.

Les asins uniquement élevés au Nord comportent aussi deux races :

- la race nigérienne
- la race voltaïque.

Au Sud, zone pratiquement humide propice à la pullulation des glossines les espèces taurines sont les plus élevées. Ce sont des espèces parfaitement adaptées au climat humide. Elles sont généralement trypanotolérantes.

Deux races principales peuplent le cheptel bovin.

Il s'agit de :

- la race des lagunes
- la race Ndama.

Cette dernière est présente sous les palmeraies et les cocoteraies du Sud.

La race ovine la plus exploitée est la race Djallonké. Elle est trypanotolérante.

.../...

Les porcins sont concentrés au sud et au centre. Ils sont en majorité de race locale. Aujourd'hui, les races métissées sont observées un peu partout. Le métissage est obtenu avec les races étrangères telles que les races Large White et Landrace. Le troupeau de volailles est évalué à 11.399 100 têtes (16) et occupe une place importante dans le sud et le moyen Bénin. Plusieurs races et souches peuvent être rencontrées notamment :

- les souches locales
- les souches importées.

Les volailles importées se spécifient par le type de production envisagée. Ainsi, on peut observer :

- des souches pondeuses telles que :
 - la Derco, la Leghorn et l'Arco
- des souches de poulets de chair représentées par : la Jupiter, la Starbo, la Redbro
la Derco, la Leghorn. Ces différentes souches importées sont peu résistantes. Elles sont sujettes à toute une gamme de maladies aviaires.

Les volailles locales sont plus résistantes. Mais elles sont faiblement élevées. On y distingue les poulets, les pintades, les canards, les dindons. Elles sont souvent laissées à elles-mêmes donc ne font pas l'objet d'une exploitation à grande échelle. Toutefois des tentatives d'exploitation industrielle ont été entreprises sans grand succès. Les échecs enregistrés sont dûs aux structures inadéquates mises en place pour gérer une telle production. Aux zones d'élevage traditionnel s'ajoutent les fermes d'Etat.

2.1.2 - Les fermes d'Etat

Cinq fermes sont encore fonctionnelles. (carte n° 2). Elles sont réparties sur toute l'étendue du territoire nationale. Ce sont :

- la ferme de l'OKPARA à PARAKOU au Nord BENIN.
C'est une ferme d'élevage de bovins de race N'Dama.
- la ferme de KPINNOU du Sud-Ouest du BENIN dont

.../...

la vocation est l'embouche bovine et l'élevage amélioré de porcins.

- la ferme de MBETECOUCOU au centre.

Elle s'occupe du naissage et d'embouche bovine.

- la ferme de SAMIONDJI dans le district de COVE destinée à l'exploitation de taurins lagunaires.

Enfin les fermes de la SOBEPALH (Société Beninoise de Palmier à Huile). L'élevage bovin sous palmeraie y est pratiqué.

Au total, on peut constater qu'au Bénin l'élevage constitue une activité agricole de ^{non} moindre importance. Le Nord se révèle la zone d'élevage de ruminants par excellence. Les problèmes majeurs se posent. Ils sont liés d'une part aux structures d'encadrement des éleveurs, d'autre part aux différentes pathologies animales non encore maîtrisées. Nous tenterons à présent, de présenter les différentes structures d'encadrement d'élevage au BENIN.

2.2 - Structures d'encadrement de l'élevage au Bénin.

Trois types de structure existent. Il s'agit :

- de la direction de l'élevage et des industries animales (D.E.I.A)
- des services de production animale des centres d'action régionale pour le développement rural (C.A.R.D.E.R)
- des projets d'élevage.

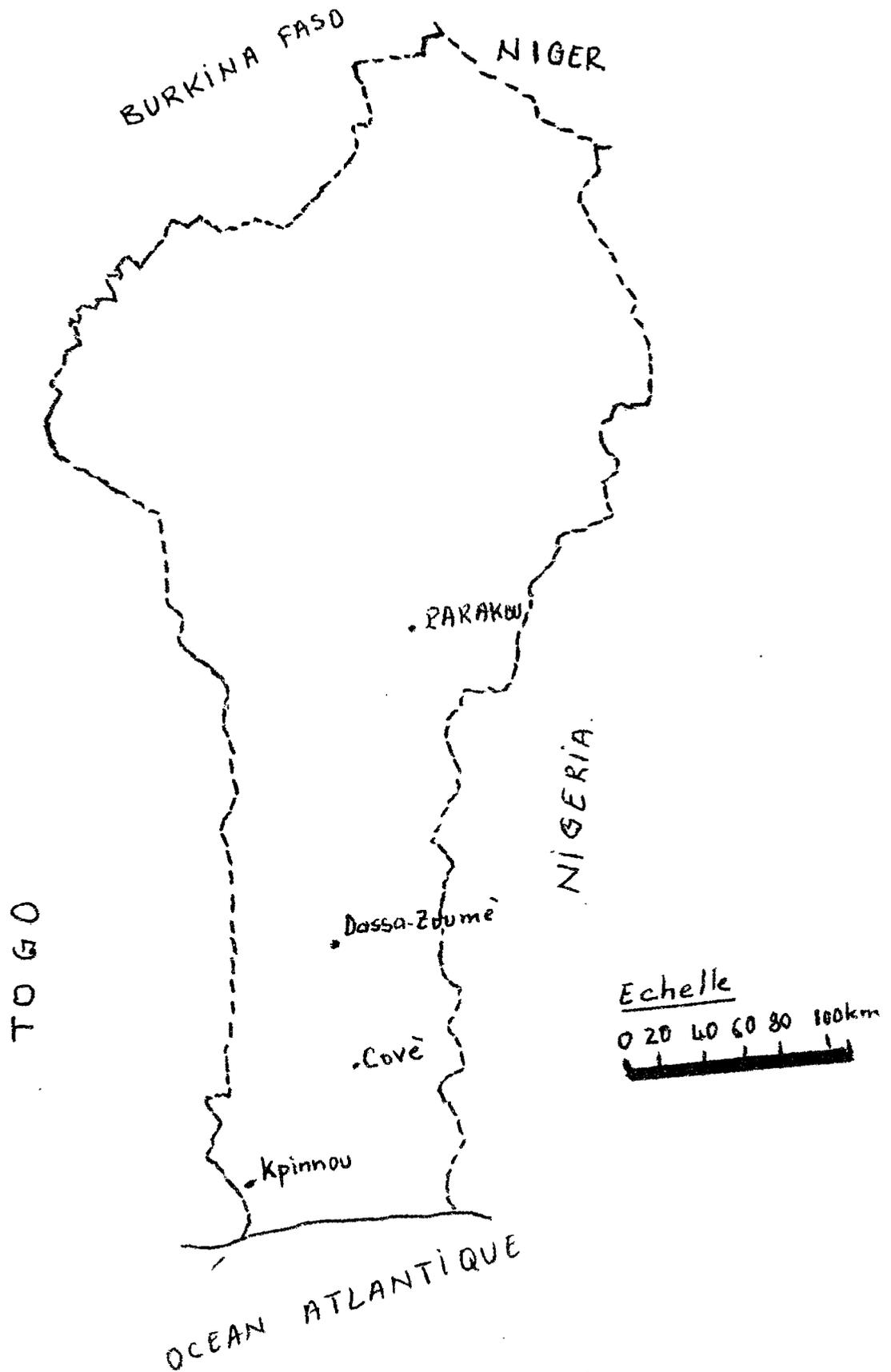
2.2.1 - La direction nationale d'élevage et des industries animales

C'est une structure créée pour promouvoir la politique nationale d'élevage.

Le directeur est nommé par décret en conseil des ministres. Cette direction s'occupe de l'administration et de la formation des cadres. Mais les agents de l'élevage et les cadres ne relèvent pas di-

Carte N° 2 :

Localisation des fermes d'Etat.



rectement de son autorité. En effet une autre structure existe au sein de laquelle sont imbriqués les services d'élevage. Il s'agit des C A R D E R, structures dans lesquelles sont créés des services de production animale.

2.2.2 - Le service de production animale des CARDER

Les CARDER sont composés de plusieurs services dont celui de l'élevage. Cette unité regroupe les cadres de formations multidisciplinaires oeuvrant pour l'essor du monde rural. Elle devrait constituer une structure où règneraient une harmonie et une collaboration entre plusieurs cadres. Mais le contraire est malheureusement observé.

Le service de production animale s'occupe d'un secteur agricole qu'est l'élevage. La production végétale revient à un autre service. La symbiose agriculture-élevage fait défaut. Ceci est dû à un programme non coordonné des différents services. Aussi les cadres et les agents d'élevage qui y travaillent n'ont pratiquement pas de compte à rendre à la direction de l'élevage et des industries animales. En plus, la gestion des cadres est mal faite. Comme le souligne GOUNOU ; en 1984, dix docteurs vétérinaires sont en chômage technique à COTONOU. Ce qui rend hypothétique le développement de l'élevage au sein de ces structures.

Toutefois une approche de solution a été trouvée. Elle a consisté à morceler les services de production animale en zone d'élevage. Mais une telle solution demeure insuffisante. Toutes ces structures sont complétées par des projets d'élevage.

2.2.3 - Projets d'élevage

On peut retenir deux projets d'élevage autonomes.

Il s'agit :

- du projet Borgou
- du projet bénino-allemand pour la promotion de l'élevage dans l'Atacora.

2.2.3.1 - Projet Borgou

Au départ il n'a intéressé que le sud-Borgou comprenant les districts de NIKKI, de PARAKOU et de TCHAOUROU (voir carte n° 3). Les succès enregistrés au cours de la première phase ont permis son extension à toute la province. Ce projet est financé par le FED (Fonds Européen pour le Développement) et entièrement géré par les cadres béninois. Il vise la promotion de l'élevage dans le Borgou. Malgré cette extension, on note que la couverture sanitaire n'est pas parfaite. On a vu apparaître ces dernières années, des épizooties de peste bovine, de péripneumonie contagieuse des bovinés (P P C B) et de peste des petits ruminants. Beaucoup de choses restent à faire pour pouvoir atteindre les objectifs visés. Dans l'autre province septentrionale, on retrouve un projet mixte bénino-allemand pour la promotion de l'élevage dans l'ATACORA.

2.2.3.2 - Projet Bénino-Allemand pour la promotion de l'élevage dans l'ATACORA

Comme l'indique son appellation, c'est un projet géré conjointement par les allemands et les nationaux. Son objectif est de développer l'élevage bovin dans l'ATACORA et d'augmenter le niveau de vie des éleveurs (8).

Plusieurs phases sont proposées. Mais le financement de chaque phase dépendra du succès enregistré dans la précédente. C'est ainsi que la première phase a intéressé les districts de KOUANDE - PEHUNCO - KEROU (voir carte n° 3). Chaque phase dure trois ans. L'évaluation de la première phase a été faite en 1986. Son succès a permis le financement de la phase II regroupant les districts de DJOUGOU - COPARGO - BASSILA - OUAKE et BIRNI. Notre passage au sein de ce projet nous a permis de reconnaître que c'est la structure la mieux organisée et la mieux adaptée au développement de l'élevage dans la province.

.../...

En conclusion, on peut noter qu'en matière d'élevage, les structures existent. Mais certaines ne sont pas adéquates. Elles nécessitent une réorganisation car actuellement elles empêchent la réussite de la lutte contre les maladies dominantes au BENIN.

2.3 - Dominantes pathologiques au BENIN

Différents types de maladies sont rencontrés.

Il s'agit des : - maladies infectieuses
- maladies parasitaires
- maladies rickettsiennes.
- maladies aviaires.

2.3.1 - Les maladies infectieuses

Alors que dans certains pays plusieurs maladies tendent à disparaître, au BENIN, on assiste à un réveil de foyers. Ainsi différents foyers de peste bovine et de péripneumonie contagieuse se des bovinés (P P C B) ont été signalés dans la province du BORGOU. (1986)

De par la situation géographique des foyers, les services d'élevage affirment qu'ils proviennent du NIGERIA. Cette recrudescence des maladies s'explique par le non-suivi de l'immunisation dès la fin des crédits du projet. Les jeunes animaux non immunisés ont pu faire les maladies durant les transhumances.

A ces deux maladies s'ajoutent d'autres non moins importantes. Ainsi on peut rencontrer :

- le charbon bactérien bovin
- la pasteurellose septicémique hémorragique.
- la tuberculose bovine
- la brucellose
- la salmonellose peu meurtrière
- la fièvre aphteuse.

Les pertes enregistrées et dues aux maladies sont évaluées à 15p.100 des animaux adultes et à 30,3p.100 des jeunes animaux - (15). A côté de ces affections infectieuses on peut recenser les maladies parasitaires.

2.3.2 - Les maladies parasitaires

La trypanosomose⁴ constitue la parasitose la plus importante. En effet les espèces bovines *Bos indicus* sont très sensibles à la trypanosomose. Elles en font régulièrement les frais. Mais avec les croisements, cette sensibilité tend à disparaître. Néanmoins la maladie sévit à l'état enzootique dans le pays. Ce qui nécessite un contrôle permanent. Les solutions envisagées se heurtent à certaines difficultés.

Les problèmes qui se posent sont souvent liés à une pénurie des anti-parasitaires spécifiques. Les solutions à y apporter doivent s'intégrer dans une approche globale de lutte contre les parasites. En effet à côté de la trypanosomose d'autres maladies parasitaires sont observées. Il s'agit :

- des helminthoses
- de la theileriose à *Theileria parva*
- les maladies transmises par les tiques (ixodes).

Ici on peut citer les parasitoses telles que la piroplasmose et les maladies rickettsiennes.

Outre les tiques, on retrouve les gales, les teignes, les poux et les puces.

2.3.3 - Les rickettsioses

Elles sont généralement rares. Toutefois la fièvre Q à *Coxiella burnetii* sévit à l'état sporadique.

2.3.4 - Les maladies aviaires

La production avicole a connu du succès pendant un ^{temps} laps de ~~temps~~. Très tôt apparaissent des maladies aviaires qui ont freiné le développement avicole. Ce qui a eu pour corollaire l'abandon de cette activité par les éleveurs.

Les maladies les plus couramment rencontrées sont :

- les pestes aviaires
- les salmonelloses aviaires

.../...

- les pasteurelloses aviaires
- la variole
- les coccidioses
- les gales.

Au centre des facteurs handicapant cette production, se situe le problème des médicaments. Cet élevage souffre aussi de pénurie de médicaments vétérinaires. Il n'est pas rare de voir de grands poulaillers décimés faute de moyens préventifs et curatifs.

Pour compléter cette panoplie de maladies animales, on ne doit pas ignorer les maladies des animaux de compagnie. Ces animaux sont souvent laissés errants.

Les propriétaires se soucient très peu d'eux. Parmi les maladies les plus importantes, la rage occupe une place de choix. Comme l'a souligné SAKITI (22), la majorité des consultations faites à la clinique de COTONOU intéresse la suspicion de rage canine. Ici aussi, certains propriétaires affectueux tentent d'apporter un soin à leurs animaux.

Ainsi, ils se présentent à la clinique afin de les faire vacciner. Mais cela n'a pas toujours été possible. La clinique ne peut pas les satisfaire car il manque souvent de vaccins (24).

Quant à la pathologie féline, la ~~panleucopennie~~ est la plus fréquemment rencontrée. Les mêmes difficultés expliquent l'échec de la lutte contre cette maladie.

Au total, il y a lieu de constater que le BENIN ne fait pas exception des pays où la pathologie animale est préoccupante. La plupart des maladies se propage à la faveur des déplacements des animaux. Plusieurs voies de communication existent. Elles constituent les voies généralement empruntées dans les circuits commerciaux (voir carte n° 3).

Nous avons tenté d'énumérer ces différentes voies en faisant ressortir leur impact sur l'épidémiologie des maladies animales.

CHAPITRE III : LES VOIES DE COMMUNICATION

On distingue principalement quatre voies :

- la voie ferroviaire
- les voies routières
- la voie maritime
- les voies aériennes.

3.1 - LA VOIE FERROVIAIRE

Elle est constituée d'un axe principal Nord-Sud d'une longueur de 450 km. Elle intervient pour le transport des animaux venant du NIGER, du BURKINA et du NIGERIA. Comme le souligne SENOU (23), cette voie, avec les moyens de transports que sont les trains, comporte beaucoup de risques :

- l'alimentation défectueuse composée de paille servant en même temps de litière aux animaux.
- la surcharge des wagons contenant de 26 à 32 têtes selon la taille. Ce qui favorise la promiscuité et par conséquent les contagions.

3.2 - Les voies routières

Ici, en principe plusieurs voies existent. Elles sont toutes utilisables. L'itinéraire le plus important est l'axe Gaya / (NIGER) Parakou (BENIN). Le convoi se continue à COTONOU en train.

Un autre axe part de Malanville vers le TOGO.

De Porga, d'autres arrivent sur Tanguieta, Natitingou puis Djougou.

Les pistes sont dans un état d'entretien défectueux et seuls les convoyeurs s'y retrouvent.

De Bohicon, part un axe aboutissant à Ifangny et passant par Cove, Zagnanado et Ketou. Les convois se font en camion et à pied. Le convoi à pied est caractérisé par sa lenteur. Il favorise la dissémination des maladies lorsque les conditions sanitaires des animaux sont mauvaises.

Le convoi en camion s'avère plus rapide. Mais il ne peut se faire que pour un nombre restreint de têtes.

3.3 - La voie maritime

Il semble que cette voie a été la plus utilisée pendant la période coloniale.

Actuellement, elle ne sert plus qu'à l'importation des animaux de grande taille (23).

3.4 - Les voies aériennes

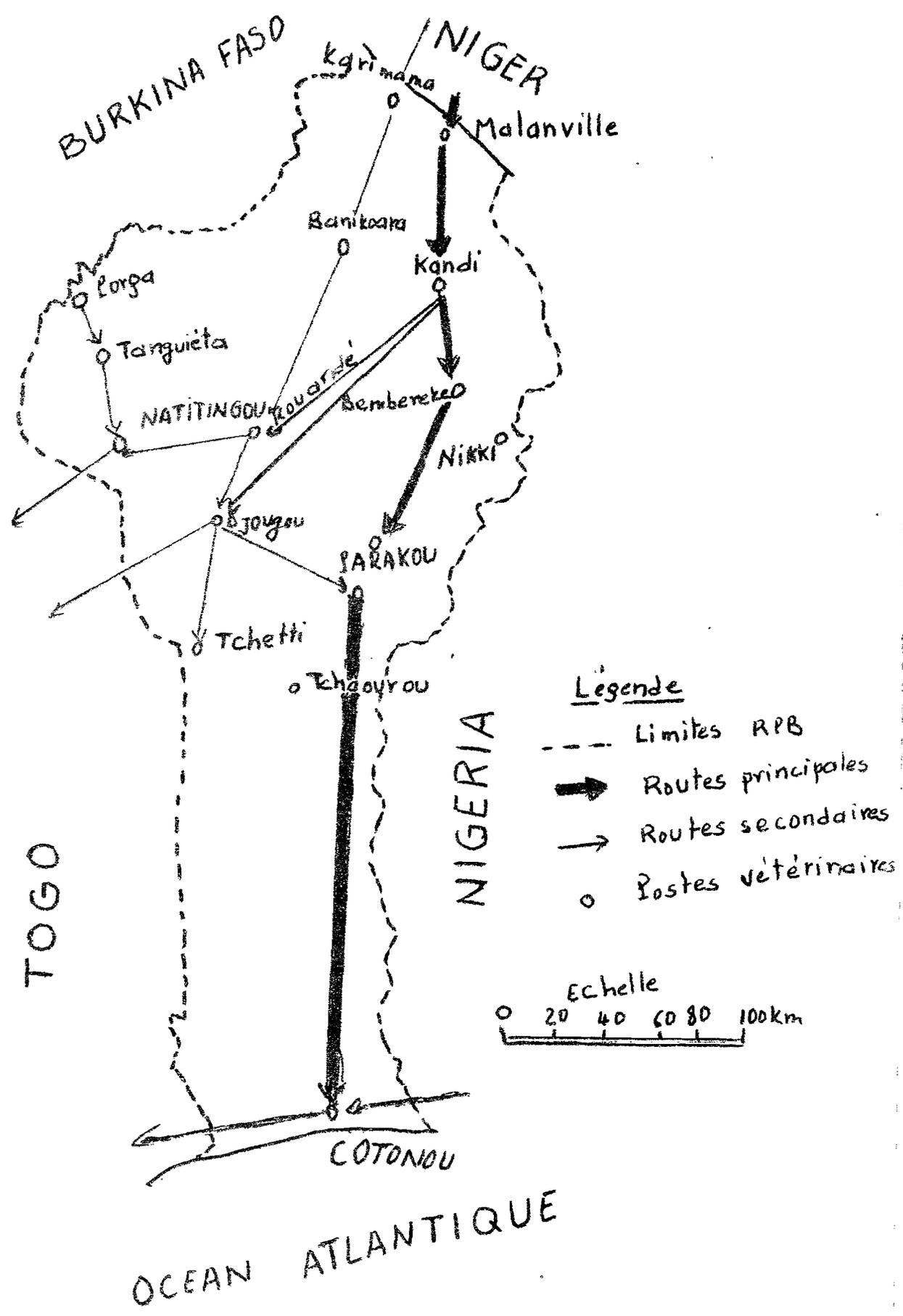
Elle est surtout utilisée pour l'importation des volailles.

Il apparaît, au terme de cette présentation que le BENIN dispose d'un important réseau de communication qui doit favoriser l'intervention des services vétérinaires.

Mais force est de constater qu'il se pose un épineux problème de disponibilités en médicaments essentiels.

Nous verrons dans la deuxième partie de notre travail le mode d'approvisionnement et de distribution des médicaments vétérinaires au BENIN. Nous tirerons enfin les conséquences qui en découlent.

.../...



DEUXIEME PARTIE

APPROVISIONNEMENT ET DISTRIBUTION DES MEDICAMENTS VETERINAIRES AU B E N I N

Cette deuxième partie est subdivisée en trois chapitres :

- I - Généralités sur les médicaments vétérinaires
- II - Structure nationale d'approvisionnement et de distribution des médicaments vétérinaires.
- III - Autres structures existantes.

CHAPITRE I : GENERALITES SUR LES MEDICAMENTS VETERINAIRES

1.1 - DEFINITION LEGALE DU MEDICAMENT VETERINAIRE.

Le médicament vétérinaire est "toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies animales, ainsi que toute substance ou composition pouvant être administrée à l'animal, en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier ses fonctions organiques" : (article L 606 du Code de la santé publique).

On comprend à travers cette définition que toute substance ne peut être considérée comme médicament. Il y a lieu de faire une classification des médicaments vétérinaires.

1.2 - Classification des médicaments vétérinaires.

On distingue quatre types de médicaments vétérinaires :

- la spécialité pharmaceutique pour usage vétérinaire
- le médicament vétérinaire préfabriqué
- le prémélange destiné à la fabrication d'aliments médicamenteux
- l'aliment médicamenteux vétérinaire.

1.2.1 La spécialité pharmaceutique pour usage vétérinaire

Ce type correspond à tout médicament préparé à l'avance, mis sur le marché sous une dénomination spéciale ou sous un conditionnement particulier.

1.2.2 - Le médicament vétérinaire préfabriqué

Il diffère du précédent par sa présentation sous une forme pharmaceutique utilisable sans transformation.

1.2.3 - Le prémélange

Il s'agit de médicament vétérinaire préparé à l'avance et réservé exclusivement à la fabrication ultérieure d'aliment médicamenteux.

1.2.4 - L'aliment médicamenteux

On le définit comme tout mélange d'aliment et de médicament préparé à l'avance et présenté sous une forme permettant son administration directe à l'animal pour prévenir ou guérir une maladie.

A travers ces définitions, on s'aperçoit que toute substance ne peut pas être considérée comme médicament vétérinaire. Il s'avère alors nécessaire de pouvoir distinguer la vraie nature des médicaments. Par conséquent chaque pays met sur place des structures habilitées à assurer l'approvisionnement en médicaments vétérinaires. Au BENIN, plusieurs structures ont été observées. Elles sont différentes les unes des autres. Toutefois certaines interrelations existent et méritent une attention toute particulière.

Parmi ces différentes structures, une tiendra une place importante. Elle avait un caractère véritablement national. Elle était gérée par l'Etat. Elle faisait valeur d'une office. Ensuite nous traiterons des autres structures en établissant les liens qui existent entre elles.

CHAPITRE II : STRUCTURE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT
ET DE DISTRIBUTION DES MEDICAMENTS
VETERINAIRES

L'office National de Pharmacie du
BENIN (ONPB)
2.1 - CREATION ET HISTORIQUE

L'Office National de Pharmacie a été créé par décret n° 271 /PC/MSP du 27 Novembre 1964. Et établissement public à caractère industriel et commercial, il avait pour objet l'importation, le conditionnement, la fabrication et la commercialisation des médicaments aussi bien humains que vétérinaires, ainsi que l'exportation des plantes médicinales. Sa création découlait de l'inorganisation des officines privées qui n'avaient pas pu assurer un approvisionnement correct des médicaments en général. L'inorganisation s'était traduite par une absence de concertation dans l'approvisionnement des médicaments. La conséquence immédiate avait été le manque de médicaments jugés prioritaires et fortement consommés par la population. On avait aussi noté une disparité au niveau des prix pratiqués. Le béninois au revenu moyen n'arrivait pas à faire face aux coûts des médicaments. Ce qui a fait que la mission première assignée à l'ONP était de mettre à la disposition de la population béninoise les médicaments essentiels au moindre coût.

Il devrait commercialiser les médicaments par l'entremise de ces dépôts communément appelés les "pharmacies populaires".

L'ONP devrait aussi commercialiser ses produits en direction de la pharmacie d'approvisionnement (Pharmapro) du Ministère de la santé publique, du centre national hospitalier et universitaire de COTONOU (CNHU), et du service de santé des Forces Armées Populaires (FAP).

Les médicaments vétérinaires faisaient partie d'un volet inestimable de l'office. Aucune structure n'existait jusqu'en 1964. La conception de l'ONP a été salutaire parce qu'il a favorisé qu'une attention soit portée à la pharmacie vétérinaire.

.../...

Dans le but de coordonner cet office dont les objectifs ont été bien définis, il a été nécessaire de concevoir un organigramme.

Nous constaterons que plusieurs organigrammes se sont succédés depuis la création de l'ONP. Ces perpétuelles restructurations étaient destinées à mieux organiser les travaux.

2.2 - Organigrammes

Nous notons au niveau du premier organigramme (voir page suivante) conçu en 1975 trois directions dont une direction technique avec trois services :

- un service de produits humains
- un service de produits vétérinaires
- un service industriel.

Le service de produits vétérinaires comprenait une seule section chargée de l'approvisionnement et de la distribution des médicaments vétérinaires.

Cette section se trouvait submergée par les sections des deux autres services. Son autonomie faisait défaut. Elle était dirigée par un agent-vendeur de l'office qui n'avait aucune connaissance des médicaments vétérinaires. Très tôt, le volet vétérinaire s'était révélé non bénéfique. Pour apporter une solution à cette situation, un aménagement de l'organigramme avait été proposé. Ce qui avait fait l'objet d'un projet d'organigramme qui avait été expérimenté pendant deux ans soit de 1976 à 1978 (Page 27).

Le projet d'organigramme comprenait cinq directions. La direction chargée de la distribution des produits vétérinaires avait été créée.

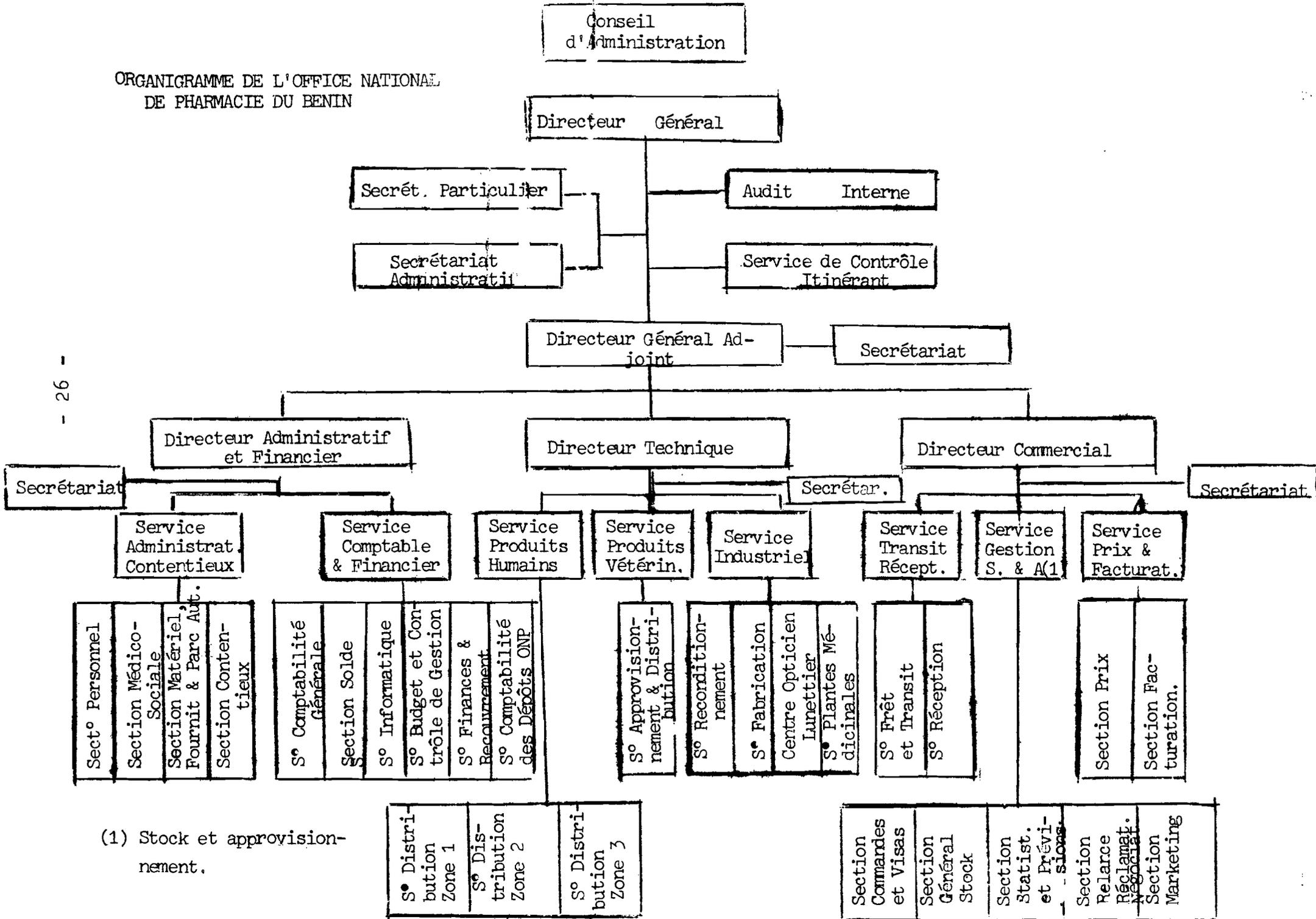
Elle était subdivisée en trois services :

- un service de distribution
- un service agro-animal
- un service plantes médicinales.

Elle était dirigée par un vétérinaire qui élaborait la liste des médicaments à commander. Il lui revenait aussi d'assurer la distribution des médicaments à l'échelon national.

.../...

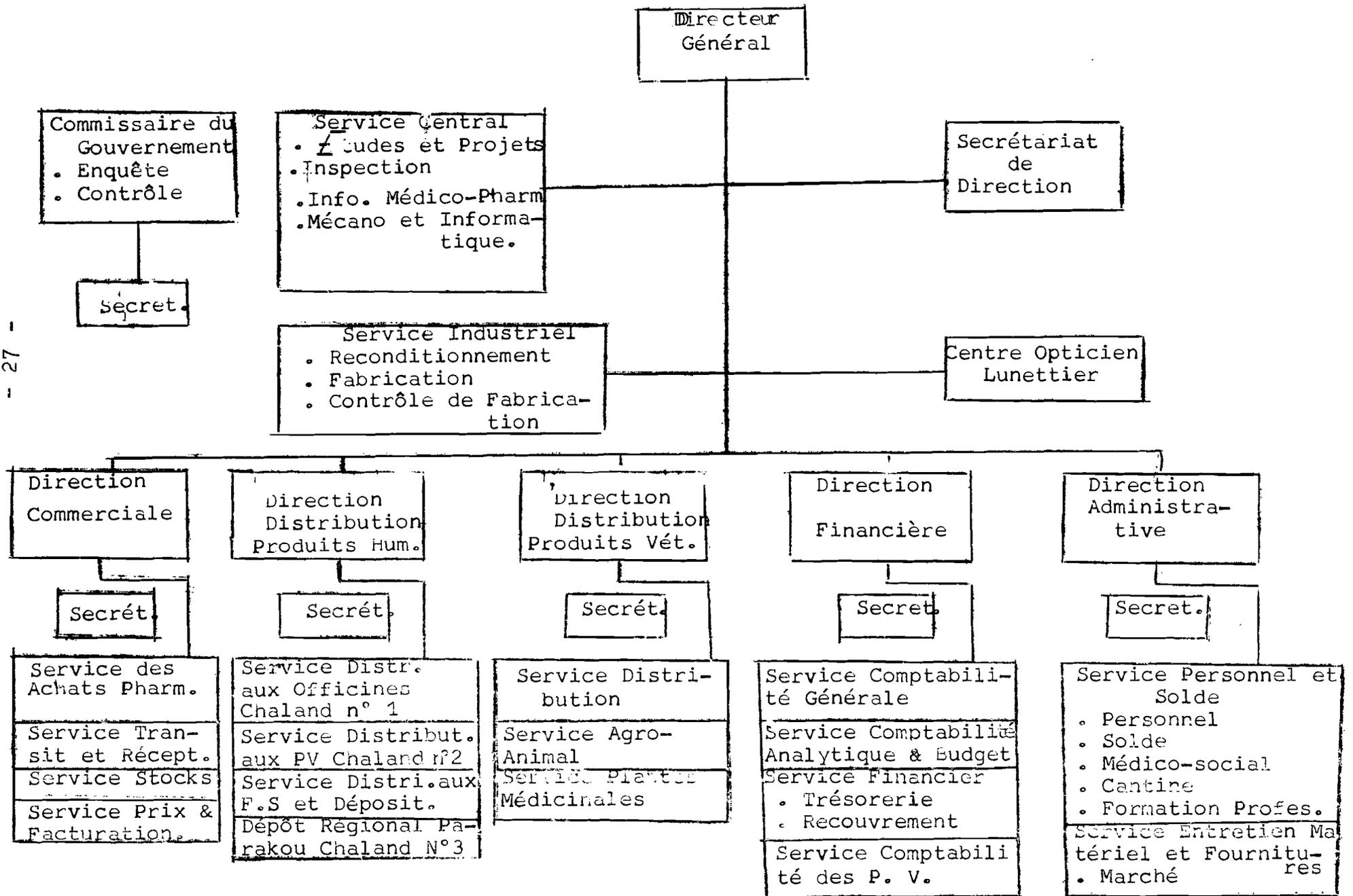
ORGANIGRAMME DE L'OFFICE NATIONAL
DE PHARMACIE DU BENIN



- 26 -

(1) Stock et approvisionnement.

PROJET D'ORGANIGRAMME DE L'OFFICE NATIONAL DE PHARMACIE



Mais cette direction ne devrait pas durer car des conflits étaient nés et découlaient d'une volonté de vouloir confier la direction à des agents incompetents. La conséquence immédiate avait été la démission du vétérinaire et son remplacement par un assistant d'élevage. Ce changement avait été suivi de la conception d'un troisième organigramme en 1978. Dans ce troisième organigramme, les structures étaient bien aménagées. Le poste de directeur technique vétérinaire revenait à l'assistant.

La direction technique vétérinaire était composée alors de deux services :

- un service d'approvisionnement et de distribution
- un service de production agro-animale.

Le service d'approvisionnement et de distribution s'occupait des commandes, de la réception et de la distribution à travers ces trois secteurs.

Le service de production agro-animale, divisé en deux sections, n'avait jamais été opérationnel. La section agro-animale avait pour objectif de s'occuper des fermes animales et végétales de l'office (1).

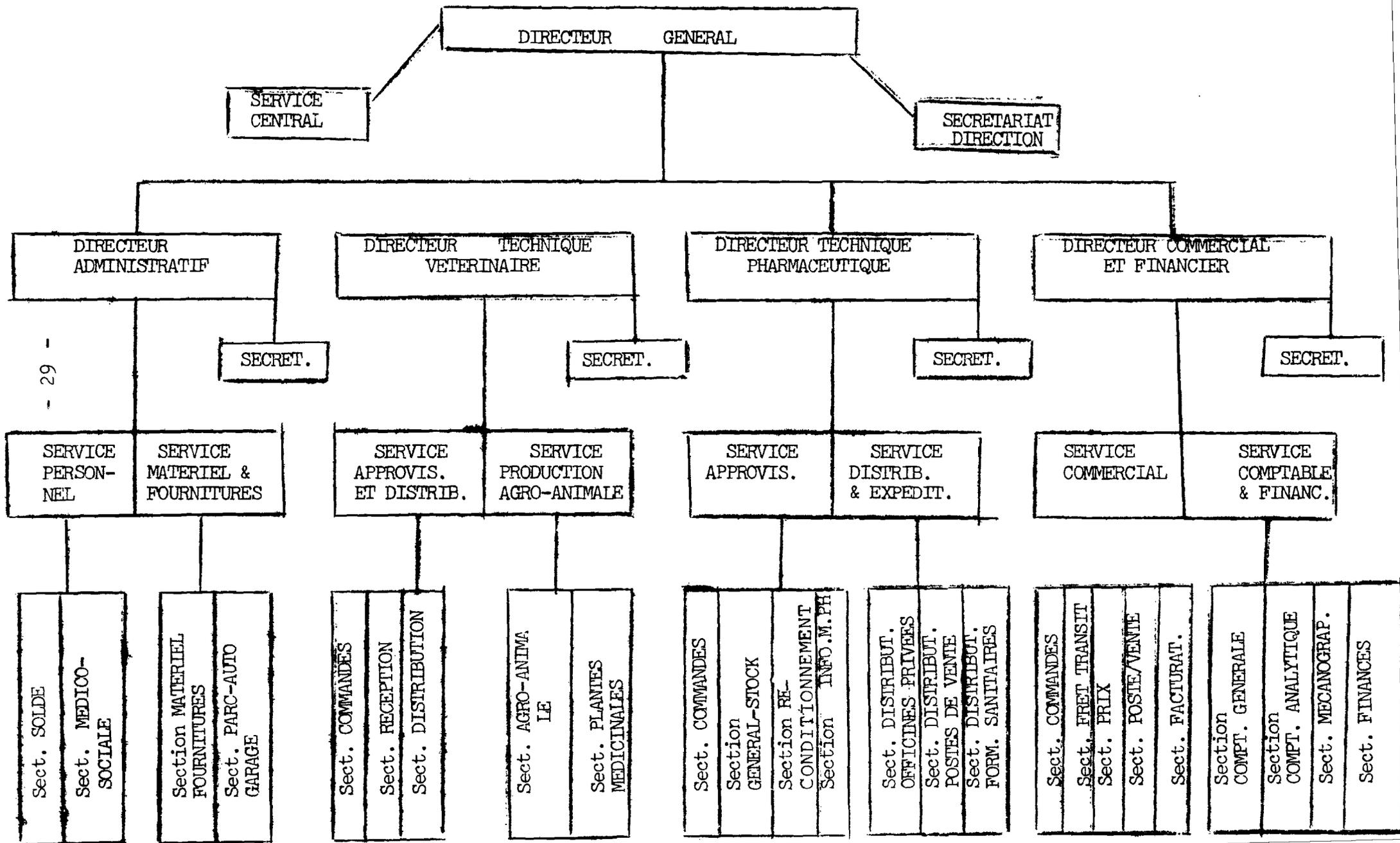
La section-plantes-médicinales devrait exploiter les plantes médicinales, en l'occurrence la pervenche de Madagascar, plante renfermant un principe actif : la pervincamine.

A cette période déjà, les difficultés d'approvisionnement se faisaient sentir. Les recettes obtenues de la vente des médicaments vétérinaires ne servaient pas à rembourser les fournisseurs en produits vétérinaires. Cette situation entraînait la résiliation des commandes, donc une rupture de stock.

Elle amena l'assistant d'élevage à abandonner l'office qui était revenu à un agent vendeur de l'ONP. Ce dernier n'était plus directeur technique mais responsable de l'approvisionnement et de la distribution des médicaments vétérinaires.

La première conséquence découlant de cet abandon était l'incompétence du responsable à assurer une bonne commande des médicaments. En effet, l'approvisionnement ne se faisait plus sur la base d'une connaissance des médicaments, mais plutôt sur une sélection de médicaments contenus dans les différents catalogues.

OFFICE NATIONAL PHARMACIE
(ORGANIGRAMME)



Ce qui entraîna par voie de conséquence l'approvisionnement en quantités très importantes de médicaments anciens ne faisant plus l'objet de prescription. Aussi, les conditions de conservation devenant défectueuses, les médicaments commençaient à se dénaturer.

En conclusion, on remarquait une volonté des autorités de l'ONP à vouloir adapter l'office aux conditions nouvelles. Tous ces efforts devraient normalement être couronnés de succès mais l'incapacité de respecter ces engagements vis-à-vis de ces principaux fournisseurs avait constitué un sérieux handicap.

Les fournisseurs étaient aussi bien nationaux qu'étrangers. Voyons quels sont les principaux fournisseurs de l'ONP.

2.3 - Grands fournisseurs

2.3.1 - Nationaux

De par son caractère d'établissement industriel, qui conditionnait et fabriquait certains médicaments, l'ONP ne s'approvisionnait au niveau national, qu'en pesticides surtout à la SODIB (Société de Distribution Industriel du BENIN). Il n'avait pratiquement pas de fournisseurs stables au niveau national.

2.3.2 - Etrangers

Ici le répertoire était bien fourni. Plusieurs laboratoires surtout européens constituaient les fournisseurs. La pléthore de fournisseurs constatée s'expliquait par l'abandon régulier des contrats de commandes. Cette résiliation résultait des dettes octroyées par l'office et non remboursées. Ainsi on dénombrait plus d'une trentaine dont la liste des principaux est portée en annexe (1).

Au total, l'ONP s'était ouvert au monde extérieur pour son approvisionnement en médicaments vétérinaires.

Les circuits d'approvisionnement étaient les mêmes pour les deux types de médicaments : à savoir

- les médicaments humains
- les médicaments vétérinaires.

2.4 - Circuits d'approvisionnement

La mission confiée à l'ONP s'était vue renforcée en 1975 à la suite de la décision du monopole d'importation et de distribution des médicaments. La décision avait été prise par l'Etat dans le cadre de la prise en charge des secteurs vitaux de l'économie béninoise. A la suite d'une telle décision, l'ONP avait reçu pour mandat d'implanter des dépôts pharmaceutiques dans tous les chefs-lieux de districts.

Les commandes faites à l'extérieur parvenaient au BENIN par deux principales voies :

- les voies aériennes
- la voie maritime.

2.4.1 - Les voies aériennes

Les produits empruntant cette voie étaient surtout les vaccins. L'enlèvement se faisait immédiatement dès l'arrivée. L'ONP ne dédouanait pas les produits commandés. La plupart des médicaments suivaient l'autre voie : la voie maritime.

2.4.2 - La voie maritime

Le gros lot des médicaments vétérinaires arrivaient par cette voie. Au niveau du port, chaque laboratoire avait un transitaire par qui il faisait passer ses produits. Ainsi, dès l'arrivée au port, une notification était faite à l'ONP. L'enlèvement pouvait se faire immédiatement après avoir payé les frais de transit. Force était de constater que beaucoup de médicaments étaient souvent laissés pendant plusieurs jours au port. Les conditions de conservation et d'entreposage étaient des plus défectueuses.

Dès que l'enlèvement était fait au niveau du port ou de l'aéroport, le produit était réceptionné au niveau du service transit et réception. Ce service se rapprochait du service prix et facturation. En dernière étape les médicaments étaient livrés au service approvisionnement et distribution. Ce dernier service serait chargé de distribuer les médicaments en direction des dépôts.

voir schéma de distribution des médicaments vétérinaires en République Populaire du BENIN (après le 1er/09/1978).

2.5 - Différents centres de distribution

Dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale et de l'objectif du rapprochement de l'administration des administrés, plusieurs postes ont été créés pour les produits humains. Le nombre de dépôts est passé de 40 en 1975 à 80 en 1984. Mais les médicaments vétérinaires n'ont pas bénéficié de cette politique. C'est ainsi qu'on ne dénombre qu'un dépôt par province à l'exception de la province de l'Atlantique où on comptait deux dépôts dont un est mixte.

Les différents postes étaient les suivants :

- Poste de la Direction
- Poste de Gbégamey (COTONOU)
- Poste du Zou (ABOMEY)
- Poste de l'Ouémé (PORTO-NOVO)
- Poste du Mono (LOKOSSA)
- Poste du BORGOU (PARAKOU)
- Poste de l'ATAÇORA (NATITINGOU)

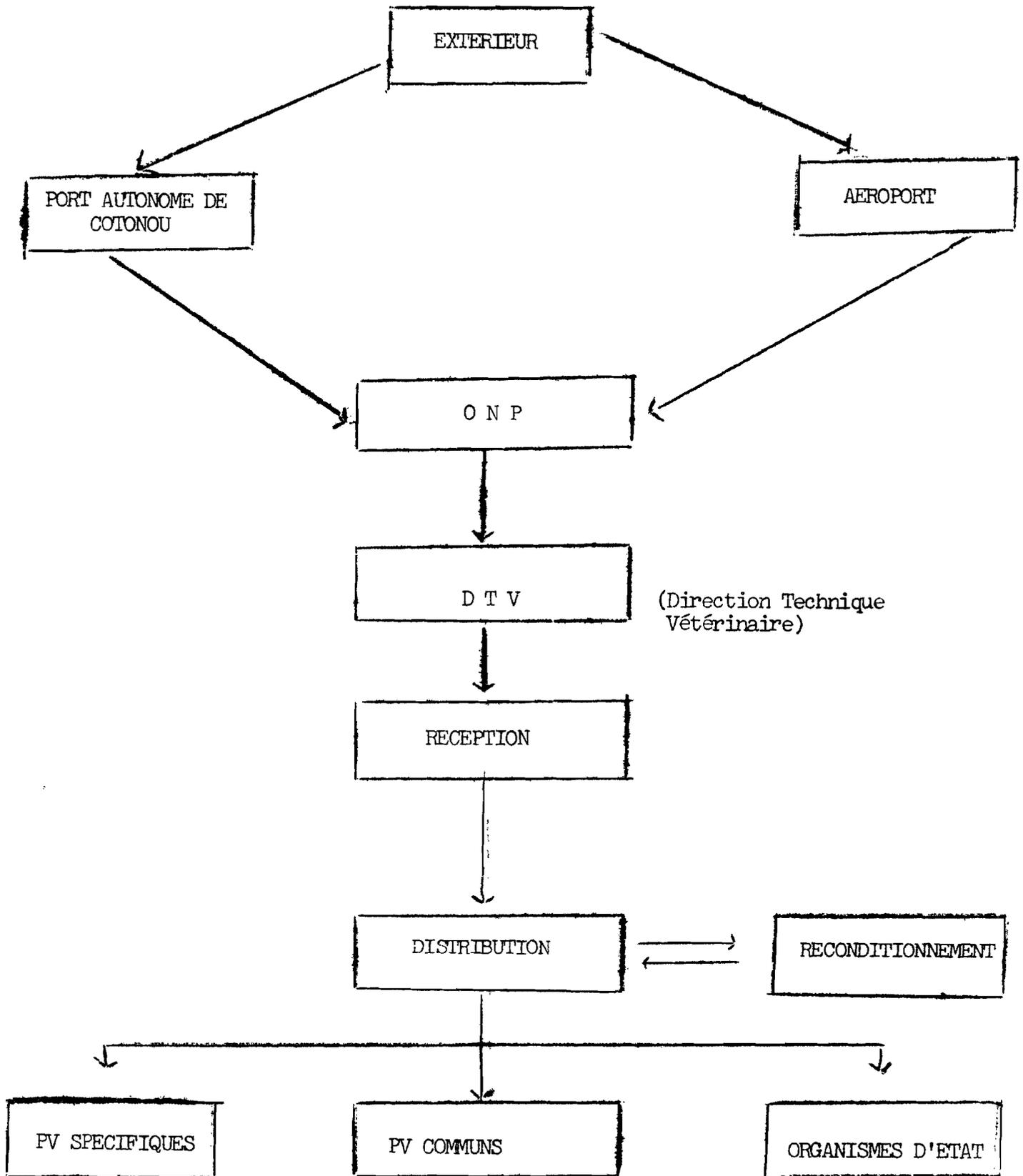
Au total on retrouvait huit postes qui ne sont pas toujours opérationnels. En effet certains dépôts demeuraient sans médicaments.

La distribution se faisait selon une modalité non codifiée. Le responsable décidait de l'envoi de certains produits précis en direction de quelques postes selon sa volonté. La conséquence découlant de ce mode de distribution était que les médicaments n'étaient pas disponibles dans les régions où ils pouvaient être utilisés.

En conclusion, on peut dire que la structure nationale d'approvisionnement et de distribution existait. Elle était souvent inadaptée aux conditions d'utilisations. Aucune collaboration n'était entretenue entre les agents de l'office et les praticiens.

.../...

SCHEMA DE DISTRIBUTION DES MEDICAMENTS
VETERINAIRES EN RPB (après le 1er /09/78)



PV : Poste de vente

Source : O N P

Nous avons noté dans la première nomenclature 326 médicaments pour toutes espèces confondues. La dernière liste qui nous a été transmise ne comportait que 122. Nous devons noter aussi que ce chiffre ne concerne que les médicaments disponibles à COTONOU au niveau du dépôt de la direction. Beaucoup de médicaments sont détenus dans les autres postes et non vendus.

Le monopole d'importation et de distribution n'a pas été bénéfique pour l'office. Il a entraîné de lourdes conséquences :

- d'une part, d'énormes charges se sont ajoutées. Ce qui a fait recourir au niveau des finances au découvert bancaire pour faire face à l'importation.

Le découvert de la BCB (Banque Commerciale du BENIN) est passé de 500 millions en 1976 à 1,8 milliard en 1984.

- d'autre part, au niveau du personnel, l'accroissement de l'effectif, consécutif à l'ouverture de plusieurs magasins et dépôts, a favorisé une augmentation des charges salariales qui se chiffraient à 31 millions de francs par mois. Pourtant ces dépôts, surtout ceux implantés en zone rurale étaient toujours déficitaires.

Face à cette situation alarmante de l'office, les autorités centrales avaient décidé d'apporter un aménagement au monopole. Ainsi en 1981, l'autorisation était donnée aux officines privées de pouvoir s'approvisionner directement en médicaments sans avoir recours à l'ONP.

Certaines officines se sont intéressées à la vente des médicaments vétérinaires. Nous recenserons les structures les plus importantes dans le troisième chapitre.

.../...

CHAPITRE III : AUTRES STRUCTURES EXISTANTES

3.1 - LES OFFICINES

Nous nous limiterons aux deux provinces de l'Atlantique et de l'Ouémé. Ce n'est que dans ces deux provinces que certaines officines ont intégré une gamme de médicaments vétérinaires dans leurs rayons.

A COTONOU, nous avons pu retrouver les médicaments vétérinaires dans les officines suivantes :

- BENINSECT
- Pharmacie du camp Guézo
- Pharmacie Jonquet.

A PORTO-NOVO une seule pharmacie a été recensée : la pharmacie du grand marché.

3.1.1 - BENINSECT

C'est un service qui a sa direction à LOME au TOGO. Le poste de COTONOU ne sert que de dépôt. Il s'intéresse à la vente de quelques anthelminthiques et surtout de pesticides.

3.1.2 - Pharmacie du Camp Guézo

Elle s'est dotée d'un local où les médicaments vétérinaires trouvent une place de choix. En effet c'est l'officine qui vend plus de produits vétérinaires et la seule à pouvoir livrer des vaccins pour usage animal. Elle est située en face du camp militaire Guézo.

3.1.3 - Pharmacie Jonquet

Bien que bénéficiant d'un local bien aménagé, cette officine n'a pas vu le dépôt vétérinaire connaître un essor. Au départ, elle a rivalisé avec l'ONP dans la vente de certains médicaments.

.../...

Mais aujourd'hui, elle a préféré s'intéresser plus aux médicaments humains que vétérinaires. On y retrouve quelques antibiotiques. Elle s'approvisionne auprès des laboratoires mixtes spécialisés en produits humains et vétérinaires.

A côté de ces différentes officines privées, il existe d'autres structures tels que :

- le groupement d'achat des pharmaciens d'officine du BENIN (GAPOB)
- le projet promotion de l'élevage dans la province de l'Atacora.

3.2 - Le groupement d'achat des pharmaciens d'officine du BENIN (GAPOB).

Comme son nom l'indique, c'est une structure qui approvisionne un certain nombre d'officines en médicaments humains . Créé depuis 1982, il se donne aujourd'hui pour objectif de diversifier ses activités. Ce qui l'amène à s'intéresser prochainement aux médicaments vétérinaires. Ce volet prendra de l'ampleur à compter du mois de Mars 1988 selon les renseignements recueillis auprès des responsables. Le groupement est situé au km 5 sur la route de PORTO-NOVO.

3.3 - Le projet promotion de l'élevage dans la province de l'Atacora.

C'est un projet mixte bénino-allemand dont l'objectif est de promouvoir l'élevage dans l'Atacora (8). Il comprend trois sections :

- une section hydraulique villageoise
- une section suivi et évaluation
- une section laboratoire et pharmacie.

La section laboratoire et pharmacie se charge d'approvisionner et de distribuer les médicaments vétérinaires à travers toute la région septentrionale du BENIN.

3.3.1 - L'approvisionnement

Le circuit d'approvisionnement est autonome. L'organisme responsable de l'approvisionnement est l'office allemand de coopération technique (GTZ).

Ainsi le projet s'est abonné à plusieurs laboratoires avec une liste précise de médicaments à commander. Le règlement des commandes se fait au comptant. Aucun rapport ne lie l'ONP à la section pharmacie du projet. Toutefois en cas de rupture de stock, le projet peut se rapprocher de l'ONP pour obtenir certains médicaments.

Le représentant de la GTZ à COTONOU prend directement contact avec le transitaire pour l'enlèvement immédiat des arrivages.

La section pharmacie, avisée de l'arrivée de nouvelles commandes vient les réceptionner.

Un bordereau des pièces est adressé aux différents agents en poste dans la zone du projet. Ces derniers manifestent leurs besoins. Un exemplaire de bordereau est présenté à la page suivante.

Au niveau du projet, différents laboratoires méritent d'être cités avec les médicaments commercialisés (voir en annexe 2). La distribution se fera conformément aux besoins des agents.

3.3.2 - La distribution

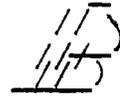
La même section s'occupe des deux opérations. Un programme est établi sur la base des besoins réels des éleveurs. Une fiche de stock est établie pour mieux suivre les mouvements des médicaments. Elle comporte :

- la date de sortie ou de réception du produit
- les références de la commande
- la provenance et la destination
- la quantité reçue
- la quantité sortie
- le stock final.

.../...

CARDER - ATACORA

=====



ORDEREAU DES PIECES ADRESSEES

PROJET PROMOTION DE L'ELEVAGE
DANS L'ATACORA

/-)U CAMARADE

N° D'ORDRE	NOMBRE DE PIECES	SOMMAIRE	OBSERVATIONS
		Nom du produit	Prix

LE CHEF DU PROJET

LE RESP. DE L'EQUIPEMENT

LE RECEPIONNAIRE

Cette fiche est suivie et contrôlée régulièrement. Lorsque le stock d'alerte est atteint on peut lancer une nouvelle commande. Mais ce stock est variable selon les produits et fonction de la demande.

La conservation des médicaments se fait dans des conditions satisfaisantes. Les médicaments les plus utilisés sont :

Les antibiotiques :

- TerramycineND longue action
- TerramycineND CA 100

Les antiparasitaires

- les Fasciolicides :

Albendazole VALBAZENND

- les Nématocides :

- Pyrantel et dérivésND
EXHELM II 750 mg

- Tétramisole VADEPHENND

- Nématocides plus cestocides

- Albendazole VALBAZENND

- Trypanocides

Dérivés chlorés de l'isometamidium

TRYPAMIDIDIUMND (specia)

Les vaccins :

- Pasteurellox 25F/doses contre pasteurellose
- Carbovin 25F/doses " charbon bactérien
- Tissu-Pest 25F/dose => peste bovine et des petits ruminants

Quelques fiches sont présentées en annexe (3). Notre souci est de permettre de comprendre l'organisation méthodique

de la gestion des médicaments vétérinaires dans le projet.

Cette organisation a été rendue possible grâce à la parfaite collaboration entre experts allemands et cadres béninois en service dans le projet.

Au terme de l'énumération des différentes structures existantes, nous ne pouvons pas ignorer les marchés non contrôlés. Il s'agit de nos marchés locaux.

En effet, un tour dans nos provinces nous a permis de nous rendre compte de la présence sur nos marchés d'un amalgame d'antibiotiques et d'anthelminthiques.

Certains agents connaissent bien ces marchés d'où ils s'approvisionnent régulièrement. Ils se méfient de les porter à la connaissance des services vétérinaires de peur d'être poursuivis. Nous avons constaté que les prix pratiqués sur ces marchés sont si bas que les agents bien avertis s'empressent de s'y approvisionner.

A titre d'exemple, la Terramycine longue action qui coûte 12.325 F/CFA le flacon de 100 ml à l'ONP (structure la moins chère) revient à 1750 soit sept fois moins chère.

On peut être tenté de ne pas apprécier à juste titre l'ampleur de la situation. L'origine de ces médicaments est souvent douteuse.

Parfois les étiquettes sont absentes. Aussi l'exposition au soleil et la conservation dans de mauvaises conditions les exposent à une dénaturation.

A travers les enquêtes, il s'est révélé que l'origine la plus probable est sans doute le Nigéria. Le mode d'approvisionnement reste à la discrétion des vendeurs qui se transforment en de véritables prescripteurs.

Malgré cet engorgement de nos marchés locaux en médicaments vétérinaires, de multiples problèmes demeurent sans solution.

En conclusion, nous pouvons dire que l'existence de certaines structures d'approvisionnement ne contribue pas encore à enrayer les maladies animales.

L'appréciation critique de ces structures permettra d'apporter quelques suggestions en vue de l'amélioration de la couverture sanitaire de nos animaux. C'est l'objet de notre troisième partie.

.../...

TROISIEME PARTIE

APPRECIATION DES STRUCTURES EN 1987

La troisième partie est divisée en quatre chapitres :

- I - De l'approvisionnement et de la distribution
 - II - Mouvements des médicaments vétérinaires à l'ONPB en 1987
 - III - Possibilités d'amélioration
 - IV - Structures en projet.
-

CHAPITRE I : DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA DISTRIBUTION

1.1 - L'O.N.P.B

1.1.1 - De l'approvisionnement

L'ONPBau départ a eu comme rôle principal la cession à la population de médicaments essentiels. En 1975 il obtient le monopole d'importation et de distribution de tous les produits pharmaceutiques.

Par ordonnance n° 75-32 du 24 Juin 1975 il devient un établissement public à caractère industriel et commercial. Cette décision gouvernementale entraine dans le cadre de la prise en charge des secteurs vitaux de l'économie béninoise. Elle incombait à l'ONP la mission de desservir la population en médicaments de première nécessité au moindre coût. Pour parvenir à ce noble objectif il a fallu implanter des dépôts pharmaceutiques dans tous les chefs lieux de districts. Le nombre de dépôt est passé de 40 en 1975 à 80 en 1984 et l'effectif du personnel de 250 à 650 en 1984 (6).

La première conséquence du monopole a été d'engendrer d'énormes charges à l'office. Ce qui a fait que l'ONP a dû recourir au découvert bancaire pour financer l'importation de son stock de réserve se chiffrant à plus de 2 milliards de francs CFA en 1980.

Au niveau du personnel, l'accroissement de l'effectif consécutif à l'ouverture de plusieurs magasins et dépôts a été la cause de l'augmentation des charges salariales.

Une deuxième conséquence a été que la mission sociale dévolue à l'ONP a contribué à accroître le déficit chronique enregistré au niveau des dépôts implantés en zone rurale.

En effet, certains de ces dépôts ne réalisaient pas de chiffres d'affaires mensuels supérieurs au frais pouvant couvrir les charges salariales du personnel de ces dépôts.

.../...

Au total, le monopole d'importation et le caractère social qui l'accompagnait n'avaient pas permis à l'office de pouvoir respecter ces engagements vis-à-vis de ces fournisseurs. Si les produits humains sont moins touchés, les médicaments vétérinaires, très tôt négligés, ont plus souffert de cette anomalie dans l'organisation de l'approvisionnement.

La primauté du caractère social de l'ONP sur son caractère commercial a eu des répercussions sur la distribution des médicaments humains et vétérinaires.

1.1.2 De la distribution

La création de nombreux dépôts et magasins aurait pu être bénéfique si les conditions adéquates avaient été remplies pour amoindrir les coûts de transport. Au niveau des médicaments humains, on pouvait noter un rapprochement des médicaments des utilisateurs. Mais les produits vétérinaires n'avaient pas/des mêmes avantages. En effet si on comptait près de 80 dépôts en 1984, pour les médicaments humains, le nombre de dépôts des médicaments vétérinaires ne se limitait qu'à huit soit le 1/10. Les frais de transport n'étaient pas inclus dans les prix de vente. Ainsi la marge bénéficiaire consentie par l'office était plus réduite par rapport aux charges. Certains dépôts déficitaires avaient été maintenus malgré les pertes que leurs exploitations faisaient enregistrer à l'office.

Une tentative d'aménagement du monopole avait été envisagée. Elle avait engendré deux conséquences dont :

- une chute brutale du chiffre d'affaires de l'ONP qui était passé de 3.241.517.150 F CFA en 1981 à 1795.802.105 francs CFA en 1984
- un sous-emploi d'une partie du personnel devenu pléthorique à la suite de la suppression des activités de distributeur-grossiste consécutive à l'aménagement du monopole.

La situation de l'ONP désastreuse jointe à

.../...

l'inorganisation de l'approvisionnement et de la distribution des produits pharmaceutiques se sont caractérisées par :

- des dettes exorbitantes vis-à-vis des fournisseurs
- d'importants découverts de la BCB (Banque Commerciale du BENIN)
- des bilans déficitaires
- l'inexistence d'un fonds de roulement.

Face à cette situation et eu égard à la crise économique internationale, les autorités politiques ont décidé de la liquidation dudit office et le licenciement de tout le personnel à compter du 30 Novembre 1987.

Une telle décision, loin d'apporter une solution concrète au problème de médicaments n'a fait qu'élargir le fossé existant entre l'offre et la demande. Ici encore, s'accentueront les difficultés relatives à la lutte contre les maladies animales les plus dominantes. En effet aucune autre structure n'a été prévue pour prendre en même temps la relève de l'office qui a disparu. Les autres structures qui s'intéressent un peu aux médicaments vétérinaires souffrent également de certaines carences dans l'approvisionnement et dans la distribution.

1.2 - Les autres structures

1.2.1 - Les officines

Comme nous le notons dans la deuxième partie, certaines officines ont garni leurs rayons de médicaments vétérinaires. De toutes ces officines, seule la pharmacie, du camp Guézo semble apporter une considération aux médicaments vétérinaires. L'approvisionnement n'est souvent pas régulier et la distribution ne peut se faire que dans un rayon relativement court. Aussi, ces officines sont peu connues des éleveurs et des praticiens.

Ce qui dénote un manque d'information et de vulgarisation lié au caractère mixte des officines qui donnent une primauté aux médicaments humains. .../.....

L'absence de collaboration entre praticiens et pharmaciens d'officine contribue à sous-estimer les médicaments vétérinaires.

Mais à côté de ces officines privées, le projet bénino-allemand pour la promotion de l'élevage dans l'Atacora mérite une attention particulière.

1.2.2 - Le projet bénino-allemand pour la promotion de l'élevage dans la province de l'Atacora

Ici, une section spéciale chargée de l'approvisionnement et de la distribution des médicaments vétérinaires a été mise en place. Si elle ne permet pas encore d'apporter une solution définitive à la pénurie de médicaments vétérinaires dans le nord du BENIN, elle a contribué à réduire le déplacement important que font les éleveurs avant de se procurer certains médicaments essentiels. A travers son organisation, basée sur une gestion méthodique du stock disponible, un approvisionnement correct des médicaments utiles pour combattre la pathologie du bétail, cette section a pu remplir une mission importante dans le Nord. Mais son action ne se limite que sur le bétail et surtout que les produits utilisables ne sont normalement réservés qu'aux zones du projet. Son extension à d'autres zones autres que celles du projet ne peut être que temporaire. Ce qui montre que là encore, la situation n'est pas complètement résolue. Elle mérite une organisation entrant dans le cadre d'une collaboration utile entre les différentes structures. Pour mieux apprécier l'évolution des médicaments vétérinaires au sein de l'ONP, nous nous permettrons de suivre le mouvement des médicaments vétérinaires au cours de l'année 1987 à l'Q.N.P.

.../...

CHAPITRE II : MOUVEMENT DES MEDICAMENTS VETERINAIRES AU COURS DE L'ANNEE 1987 A L'O.N.P.

Nous avons étudié le volume des importations et celui des ventes des médicaments vétérinaires au cours d'une année.

2.1 - LE VOLUME DES IMPORTATIONS

Les médicaments sont regroupés par classe thérapeutique. Cette étude nous a permis d'obtenir le résultat du tableau 1.

Tableau I : Volume des importations en 1987

CLASSE THERAPEUTIQUE	QUANTITES IMPORTEES (en unités)	POURCENTAGES
Trypanocides	0	0,00p.100
Antiparasitaires internes.....	4513	18,74p.100
Antiparasitaires externes.....	9257	38,44p.100
Antibiotiques	1183	4,91p.100
Complexes vitaminiques.....	7449	30,96p.100
Vaccins.....	0	0,00p.100
Aut es médicaments	1674	6,95p.100
	23.076	100p.100

Source : Fiches des mouvements/.....
de médicaments ONP 1987

On constate qu'au cours de l'année 1987, les trypanocides et les vaccins n'ont pas fait l'objet de commande. Ce qui peut faire croire que ces produits ne s'écoulent pas. Mais la réalité est que les agents chargés des commandes ignorent les priorités. L'absence de vaccins a été toujours remarquée au sein de l'office au cours des dernières années écoulées (24). Cette situation amène les éleveurs à s'approvisionner dans les pays limitrophes.

Un autre constat est que beaucoup de médicaments commandés sont peu connus des praticiens. En effet, aucun contact officiel n'est établi entre les services utilisateurs et l'office. Aussi, l'absence de vulgarisation vient renforcer cette irrégularité et aura une conséquence immédiate sur la vente des produits au niveau des postes de vente. Autrement dit, l'écoulement des produits s'en ressentira.

2.2 - Le volume des ventes.

Ici encore, on pourra apprécier l'écoulement des médicaments à partir du volume des ventes consigné dans le tableau II.

Tableau II : Volume des ventes

CLASSE THERAPEUTIQUE	QUANTITES VENDUES	POURCENTAGE
	(en unités) (un/ks)	
Antiparasitaires internes.....	3167	31,03p.100
Antiparasitaires externes.....	3405	33,37p.100
Antibiotiques	720	7,08p.100
Complexes vitaminiques	2228	21,83p.100
Vaccins	0	0p.100
Autres médicaments	683	6,69p.100

Sources : Fiches de stocks de médicaments
vétérinaires ONP année 1987

L'analyse du tableau II révèle que les antiparasitaires font l'objet d'un écoulement rapide soit 64,40p.100.

Les complexes vitaminiques sont consommés à un rythme plus lent.

La comparaison des deux tableaux montre qu'en fin d'année, l'office se retrouve avec un stock important de médicaments non vendus. Il se pose souvent le problème de conservation au niveau de certains postes. Le stock restant aurait été plus faible s'il y avait une adéquation entre l'offre et la demande d'où la nécessité d'une amélioration des structures d'approvisionnement et de distribution.

.../...

CHAPITRE III : POSSIBILITES D'AMÉLIORATION

3.1 - AMELIORATION DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

Les sources d'approvisionnement des médicaments vétérinaires au BENIN sont variées. L'essentiel des commandes se fait par des agents non doués d'une compétence technique en la matière. Le souci majeur de ces agents a été, de tout temps, de plaire aux délégués médicaux auprès de qui, ils tirent un profit au détriment de la bonne marche de l'office.

En effet, les échantillons de médicaments nouveaux sont rares. Sans avoir obtenu un point de vue sur la qualité d'un produit de la part des praticiens, les agents décident de sa commercialisation. La conséquence a été l'ignorance du médicament donc sa non prescription. Ce qui explique le rôle primordial du vétérinaire dans le choix des médicaments à commander. Aussi, il lui revient de prendre des contacts nécessaires avec les différents fournisseurs afin de connaître la nature exacte du médicament. L'Etat pourra par décret désigner des experts pour un contrôle sommaire de la qualité du médicament eu égard aux moyens disponibles. Une attention particulière doit être accordée à ce contrôle de la qualité.

3.2 - Contrôle des qualités des médicaments

Dans la plupart des pays sous-développés, ce contrôle est pratiquement inexistant. Il est indispensable et évite le praticien de commettre des erreurs fatales dans l'exercice de sa profession. Ce contrôle doit se faire depuis l'industrie jusqu'au lieu de consommation. Pour ce faire, il s'avère judicieux de créer des industries pharmaceutiques en AFRIQUE. Ce qui permettra d'éviter les difficultés inhérentes au contrôle des médicaments émanants des firmes étrangères à l'AFRIQUE.

En effet, le nombre très restreint de laboratoires en AFRIQUE fournissant les médicaments vétérinaires à l'ONP a constitué un important handicap dans l'approvisionnement rapide. Après le contrôle des qua-

... / ...

lités et l'approvisionnement, il se posera le problème de la distribution.

3.3 - Stratégie de la distribution

La distribution doit se faire selon des modalités précises et la gestion des stocks doit être rigoureuse.

3.3.1 - Modalités de distribution

Cette distribution passe par une connaissance approfondie du milieu auquel on s'adresse. Si l'on sait que le BENIN est subdivisé en zones d'élevage dominant, on comprend aisément l'utilité de la connaissance de la pathologie afférant à chaque espèce animale. Cette connaissance épidémiologique nécessite un rapprochement des distributeurs des praticiens et des éleveurs.

Dans un tel rapprochement on ne doit pas ignorer l'importance de la pharmacopée traditionnelle. En effet, dans le Nord du BENIN, l'élevage des ruminants est prépondérant. Cet élevage est souvent pratiqué par les peulhs. Ces derniers détiennent de nombreuses vertus thérapeutiques auxquelles on doit attacher d'importance. Il est donc nécessaire de connaître les thérapeutiques les plus courantes, car l'on constate, que, face à certaines affections bien connues de ces éleveurs la thérapeutique reste invariable. En un mot le peulh n'acceptera pas que le praticien utilise un médicament autre que ce qu'il connaît pour arriver à bout de l'affection.

Une telle connaissance permet déjà d'orienter les commandes vers des types précis de produits. La distribution se fera selon la demande des praticiens et des éleveurs. La quantité à livrer sera fonction aussi des moyens disponibles pour la conservation à long terme des médicaments. Un contrôle des stocks doit se faire régulièrement, d'où l'importance d'une gestion rigoureuse des stocks.

3.3.2 - Gestion des stocks

Une fois l'approvisionnement et la distribution bien menés, on doit élaborer des fiches qui permettront de suivre le mouve-

.../...

vement des médicaments. La fiche de stock établie au projet pour la promotion de l'élevage dans l'Atacora, constitue un exemple éloquent. Elle permet à chaque fois, de se rendre compte de l'état évolutif des commandes, et de leur utilisation sur le terrain.

A travers cette gestion des stocks, on peut arriver à connaître les médicaments les plus courants, ceux méritant un changement et d'autres dont l'écoulement s'avère lent.

Un stock d'alerte sera déterminé en fonction du produit et de la période.

Par exemple, les trypanocides bien qu'utiles durant toute l'année, connaissent une consommation plus accrue à l'approche des périodes pluvieuses. Pendant cette période, beaucoup d'éleveurs et de praticiens sont poussés à traiter ou à prévenir leurs animaux contre la trypanosomose. La demande en ce produit va augmenter. De même, pour ce qui est des animaux de compagnie tels que le chien et le chat, le nombre de chiens errants et de chats arrêts augmente pendant les périodes de rut de ces animaux. La conséquence immédiate est la morsure par vague de personnes ou d'animaux. Au BENIN, c'est la seule période pendant laquelle les propriétaires conduisent leurs animaux à la clinique. Ils songent par voie de conséquence à les vacciner, surtout contre la rage. La vaccin antirabique voit sa demande s'accroître. Beaucoup d'autres maladies suivent une telle évolution. Ce qui nécessite la tenue régulière de la fiche de stock.

Mais on ne peut pas gérer un stock sans disposer d'un système adéquat du coût des médicaments à commercialiser.

3.4 - Maîtrise du système du coût

La commande des médicaments se fera sur la base de l'efficacité et du coût.

Plusieurs laboratoires fournissent les mêmes spécialités à des prix différents. Il s'avère judicieux de choisir les spécialités les plus efficaces et au moindre coût. L'efficacité du médicament peut être testée par les praticiens à partir des échan-

.../...

tillons qui leur seront fournis. Aussi, il est indispensable que celui qui est chargé de la commande soit un vétérinaire ou un pharmacien qualifié.

La vente du médicament doit tenir compte, du prix d'achat et des frais occasionnés jusqu'à la table du consommateur. Ce qui revient à éviter de vouloir uniformiser les prix surtout que l'Etat n'est pas toujours disposé à subventionner les frais supplémentaires.

La maîtrise du système du coût doit s'accompagner d'une bonne planification.

3.5 - Planification

Elle est inévitable. Elle permettra de suivre cette activité pharmaceutique. Une importance sera accordée surtout aux médicaments vétérinaires. Les laboratoires négligent tant soit peu le volet pharmacie vétérinaire. La planification du système d'approvisionnement et de distribution détermine la place dévolue à l'élevage en général. Cette planification passe avant tout par l'élaboration d'une liste de médicaments essentiels.

3.6 - Elaboration et mise en place d'une liste de médicaments essentiels

Cette élaboration ne doit pas être l'oeuvre d'un seul individu. Elle requiert la participation d'un comité composé de vétérinaires, de pharmaciens et de délégués médicaux. Elle doit être conçue en fonction des dominantes pathologiques du BENIN. La liste retenue ne sera pas limitative. Elle doit pouvoir permettre l'insertion de nouveaux produits dont l'efficacité aura été reconnue et le coût abordable. Il est par conséquent indispensable d'informer régulièrement les praticiens sur l'apparition de nouveaux médicaments d'où la nécessité d'un système approprié d'information.

3.7 - Système approprié d'information

L'exercice de la profession pharmaceutique passe par la connaissance des médicaments (14). Cette connaissance ne relève pas seulement des pharmaciens, des vétérinaires et des délégués médicaux. Elle doit parvenir à toutes les couches concernées par le problème de médicaments. Autrement dit, en matière d'élevage, les premiers devant bénéficier de cette connaissance sont sans doute les éleveurs. Il est donc normal d'avoir un système approprié d'information. L'information peut être apportée de différentes manières avec différents moyens.

D'abord, par une éducation des éleveurs sur la santé de leurs animaux. On peut les amener à comprendre l'importance de la thérapeutique médicale.

Ensuite, on essayera de montrer aux éleveurs ce qu'ils gagnent en utilisant tel médicament pour lutter contre une maladie donnée.

Toutes ces informations devront se faire sans abus, ni affoler son auditeur. Elles peuvent se faire sous forme de causerie ou par la presse parlée (radio et télévision) en langues étrangères et en langues nationales compte tenu du niveau d'alphabétisation de la masse paysanne.

Dans ces genres de démarches, beaucoup ont un rôle à jouer. Nous verrons le rôle des différents agents impliqués dans la structure.

3.8 - Rôle des différents agents impliqués dans la structure

3.8.1 - Le gouvernement.

Le premier rôle lui revient. Il doit adopter une liste nationale des médicaments essentiels. Aussi, le gouvernement doit encourager la recherche des médicaments efficaces contre les maladies de la localité. Pour assurer un bon contrôle de la qualité, de l'approvisionnement et de la distribution à l'échelon national, il s'avère indispensable de disposer d'une législation. La tâche

.../...

sera facilitée si le gouvernement a une vue sur les industries pharmaceutiques dont le rôle est aussi important.

3.8.2 - Les industries pharmaceutiques

Ce sont elles qui apportent des informations sur la nature des médicaments fabriqués. Elles doivent adopter une bonne pratique de fabrication. Elles tiendront compte des conditions des pays en voie de développement. Si elles remplissent bien ces missions, un effort sera fait dans l'amélioration des informations portées à l'attention des utilisateurs. En effet, les différentes industries communiquent avec les utilisateurs par le biais des délégués médicaux. Souvent ceux-ci sont mal informés d'où la nécessité de réorganiser ce corps qui a un rôle important à jouer. A côté des délégués médicaux, les pharmaciens interviennent.

3.8.3 - Les pharmaciens

Ils ont un rôle primordial en tant qu'agent de santé publique. Ils doivent contribuer à la formation continue des prescripteurs et des consommateurs. Leur sensibilité aux effets de la pharmacovigilance doit se manifester régulièrement. Il leur revient de chercher des solutions pratiques en étroite collaboration avec les prescripteurs. Les échanges d'information devront se faire dans un double sens. Pharmaciens _____ Prescripteurs



3.8.4 - Les prescripteurs

Ce sont eux qui apprécient directement sur le terrain l'efficacité des médicaments. Leur prescription doit tenir compte des conditions du pays. Ce sont des formateurs sanitaires. Ils doivent collaborer avec toutes les autres parties et surtout les consommateurs.

3.8.5 - Les consommateurs

Ils doivent soutenir le gouvernement dans sa politique sur le médicament. Pour ce faire, ils devront :

.../...

- éviter l'automédication ;
- contrôler les entrées frauduleuses des médicaments ;
- soutenir les autorités sanitaires dans le critère de formation éthique.

Une organisation en groupement villageois pourra être bénéfique. Ainsi, une tentative de démocratisation du service d'élevage sera amorcée.

Les paysans seront formés en "pharmaciens vétérinaires villageois" à l'instar de ce qui a été fait dans certains pays africains comme au BURKINA FASO (11). L'objectif visé est précis. On ne veut pas que ces pharmaciens vétérinaires villageois constituent un prolongement de l'industrie pharmaceutique. Mais plutôt leur formation entrera dans le cadre des organisations non gouvernementales. Ils pourront bénéficier d'une formation dans la gestion de médicaments dans une structure qui leur appartient et dont l'Etat a peu d'influence. Des séries éducatives seront développées pour faciliter le travail des formateurs. Au cours de la formation, la pratique est indispensable.

Elle peut se faire chez des éleveurs intéressés et avec des animaux d'exercice. Comme aide-mémoire, le "pharmacien" recevra un manuel avec des dessins qui montrent les maladies, leurs causes, les médicaments à utiliser, leurs doses et les prix de revient. Une séance de recyclage doit être organisée périodiquement à leur intention.

Ces PVV (Pharmaciens Vétérinaires Villageois) pourront plus facilement sensibiliser/ ^{les} autres villageois. Pour chaque espèce animale et pour chaque médicament une liste des prix est jointe (Tableau III). Dans ce tableau figurent des dessins de deux espèces animales :

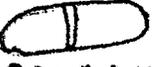
- les bovins et les ovins, de deux types parasites (Taenidés et les Fasciolides) et deux médicaments : le ~~BANINE~~^{N°1} et le ~~BANACUR~~^{N°2}.

Une série de prix est indiquée dans la troisième colonne correspondant au coût du traitement des animaux selon leur taille :

- grande taille
- taille moyenne
- petite taille

.../...

Tableau 3. Exemple d'une liste des prix en FCFA

 <p>Larves de Fasciola</p>  <p>PANDEURND</p>	 <p>Taenia</p>	 <p>Fasciola</p>	 <p>RAHIBEND</p>
			
<p>100</p>	<p>50</p>	<p>100</p>	<p>50</p>
<p>50</p>	<p>25</p>	<p>50</p>	<p>25</p>
<p>10</p>	<p>10</p>	<p>10</p>	<p>10</p>

Un tel programme ne pourra réussir que grâce à la motivation de chacune des personnes impliquées. Les médias interviendront pour sensibiliser les différentes personnes.

3.8.6 - Les médias

Ils doivent assurer une collaboration avec le gouvernement, les industries pharmaceutiques, les pharmaciens et les vétérinaires. Les informations apportées aux consommateurs doivent être concises et précises. Les mesures doivent être prises contre les vendeurs ambulants, avec des médicaments démunis d'étiquettes ou écrites en langues diverses.

En conclusion, on peut constater que les structures d'approvisionnement et de distribution existant au BENIN méritent une réorganisation systématique. Un accent particulier sera mis sur la législation en matière de pharmacie vétérinaire. En effet, aucune législation n'existe jusqu'à ce jour. Ce qui a pour conséquence une absence de réglementation dans la vente des médicaments vétérinaires. Avec la dissolution de l'office étatique responsable de l'approvisionnement et de la distribution, une réflexion mérite d'être faite afin de pouvoir trouver d'autres structures plus adaptées et plus opérationnelles.

Nous apprécions à juste titre la volonté de prise en charge de ce secteur par les vétérinaires à travers deux structures.

Ce sont : - le projet bénino-allemand de pharmacie vétérinaire.
- la création d'une pharmacie vétérinaire par l'amicale des vétérinaires du BENIN.

Mais seul le projet bénino-allemand peut être apprécié à travers son rapport préliminaire. L'idée de pharmacie vétérinaire lancée par l'amicale des vétérinaires n'a pas encore eu l'agrément de tous les vétérinaires béninois.

.../...

CHAPITRE IV : STRUCTURES EN PROJET

4.1 - PROJET MIXTE BENINO-ALLEMAND DE PHARMACIE VETERINAIRE

4.1.1 - Justification du projet

Il résulte de la coopération entre le BENIN et l'ALLEMAGNE en matière d'élevage. Il découle :

- de l'effondrement de l'approvisionnement de l'ONP en médicaments à usage vétérinaire ;
- de l'incapacité d service vétérinaire national à assurer aux réserves animales une surveillance plus un approvisionnement appropriés et étendus ;
- de la régression de la lutte contre les épizooties.

4.1.2 - Objectifs

Les objectifs se résument comme suit :

- approvisionner régulièrement les divisions d'élevage des CARDER ;
- évaluer les contre-indications et les réactions secondaires obtenues après l'administration du traitement à l'animal.

4.1.3 - Dénomination du projet

C'est le projet de pharmacie nationale vétérinaire (PHARNAVET). La direction de l'élevage et des industries animales est assistée par la mise en place, d'une cellule de pharmacie vétérinaire, auto-financée, après une première mise de fonds de source extérieure.

La durée du projet est de 1 an pour l'assistance financière et de six mois pour l'assistance technique.

Le coût du projet est de 170.000.000 F/CFA.

4.1.4 - Principe d'action

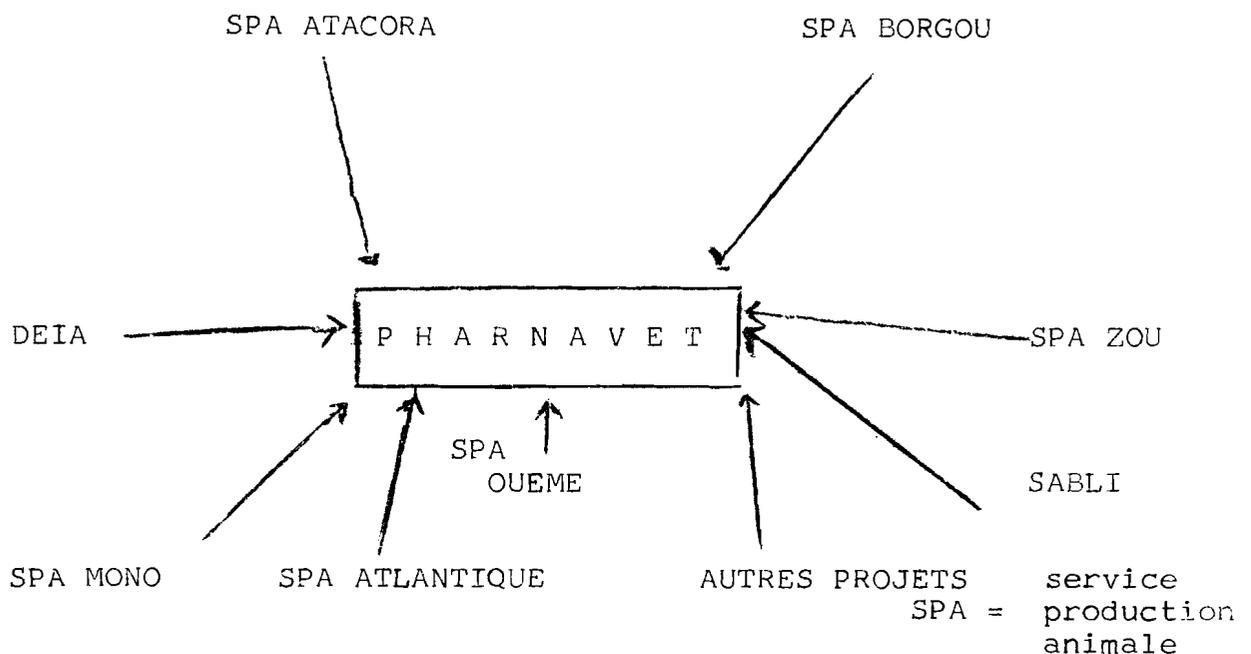
4.1.4.1 - Circuits de distribution

La vente se fera par la pharmacie centrale aux dépôts des provinces.

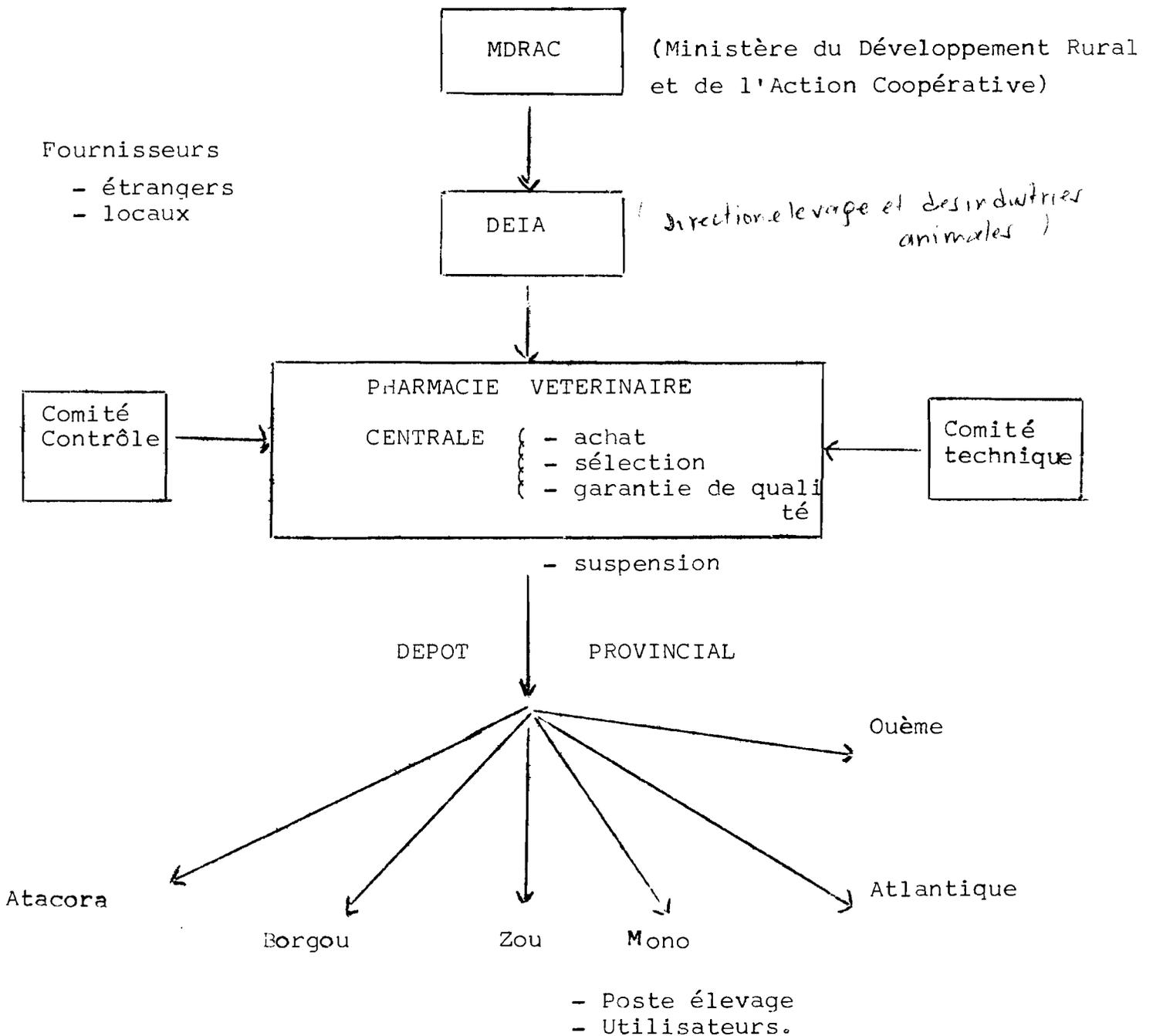
Dans l'Atacora, le dépôt sera celui du projet bénino-allemand pour la promotion de l'élevage dans l'Atacora.

Dans le Borgou, la section pharmacie vétérinaire du projet de développement de l'élevage bovin dans le Borgou (PDEBB) servira de dépôt.

La pharmacie centrale sera installée à COTONOU en face de la clinique vétérinaire.



4.1.4.2 - Organigramme



Une liste de médicaments essentiels a été élaborée mais elle mérite d'être reprise. Elle doit être établie à partir des besoins exprimés par les différents services de production animale des CARDER.

.../...

Le projet doit entrer en application en principe, au cours de l'année 1988.

Avec la dissolution de l'ONP et le désir de la prise en charge de l'office par des privés, quelques actions sont revenues aux vétérinaires. Ces actions entrent dans le cadre de la création d'une pharmacie privée vétérinaire.

4.2 - Structure de l'amicale des vétérinaires

Nous n'insisterons pas trop. Il s'agit de la prise en charge de la pharmacie vétérinaire par les vétérinaires. Cette nouvelle structure est répartie en actions. Chaque membre de l'amicale peut acheter d'action. Mais les contacts sont établis entre les membres et nous souhaitons qu'ils puissent être concluants.

Nous ne saurons présenter ces différentes structures sans apporter quelques observations personnelles.

4.3 - Appréciation des projets

Le projet bénino-allemand de pharmacie vétérinaire arrive au bon moment car doit voir le jour au lendemain de la liquidation de l'ONP. L'analyse du rapport préliminaire qui le régit, nous laisse penser à un avenir prometteur. Mais l'essentiel n'est pas d'installer une structure. Il faudra mettre à l'action des personnes compétentes pouvant les gérer. Aussi, l'élaboration de la liste des médicaments à commander ne doit pas être l'oeuvre d'un seul responsable. En ce sens, nous souhaitons la participation de tous les praticiens pour que les médicaments commandés soient ceux dont ils ont besoin. La première liste de médicaments élaborés mérite d'être revue. Ce qui nous amène à noter le retard qu'a accusé ce projet pour son démarrage effectif.

Ce retard est dû en partie au fait que certains responsables de la DEIA (Direction de l'Elevage et des Industries Animales) n'ont jamais voulu collaborer avec les personnes habilitées à contribuer au succès du projet. Une telle erreur mérite d'être évitée au niveau national.

En ce sens, les contacts entrepris par l'amicale des vétérinaires du BENIN avant la mise en place d'une pharmacie privée vétérinaire sont indispensables. Tous les vétérinaires informés, pourront manifester librement leur consentement.

En conclusion à ce chapitre, nous pouvons dire que les autorités gouvernementales ne sont pas restées longtemps passives face aux problèmes des médicaments. Même si les actions ponctuelles tardent à arriver, au moins une ébauche de solution pointe à l'horizon.

La mise en place des projets sera une réponse appropriée. Il restera sans doute à résoudre la question cruciale de la législation en matière de pharmacie vétérinaire.

CONCLUSIONS GENERALES

La République Populaire du BENIN n'est pas encore autosuffisante en protéine animale. Malgré les mots d'ordre du gouvernement, exhortant la population à la production animale, les résultats obtenus restent encore faibles. L'élevage se pratique selon deux modes :

- un mode traditionnel
- un mode moderne.

Le mode traditionnel est souvent le plus rencontré dans les communautés rurales. Les différentes espèces sont soumises à un élevage extensif. On distingue différentes zones d'élevage. C'est ainsi qu'au nord du pays, l'élevage des ruminants est dominant. Au centre et au sud, la production avicole et porcine deviennent prépondérantes. A côté de ces types d'élevage, on observe les fermes d'Etat.

Au nombre de cinq, elles sont gérées par la direction des fermes d'Etat selon une organisation moderne. Les espèces exploitées sont de deux types:

- les espèces bovines
- les espèces porcines.

Mais ces animaux, de par le climat de chaque zone, sont soumis à des maladies infectieuses, parasitaires et rickettsiennes. Les structures d'encadrement existent. Elles s'organisent au sein de la direction de l'élevage et des industries animales, des services de production animale des CARDER et des projets d'élevage. Pour bien mener la lutte contre les différentes maladies animales, certains moyens sont nécessaires. Parmi ceux-ci, les médicaments vétérinaires constituent des armes appropriées. Leur approvisionnement s'est fait à travers plusieurs structures dont l'office national de pharmacie du BENIN qui a joué un rôle important. L'ONP a détenu le monopole d'importation et de distribution des médicaments vétérinaires pendant une période assez longue, soit de 1975 à 1981. Il s'est montré au départ comme une structure capable de mener à bien la tâche qui lui a été confiée. Mais très tôt, des difficultés ont surgi.

..//..

Elles ont entraîné la faillite de l'office qui n'a pas pu remplir efficacement son rôle pour des raisons d'inorganisation et de mauvaise gestion.

L'inorganisation s'explique par une absence de programme cohérent dans l'importation et la distribution des médicaments.

La mauvaise gestion a conduit à l'incapacité de l'office à respecter ces engagements vis-à-vis de ses fournisseurs.

L'Etat intervient comme arbitre. Il a décidé de sa liquidation en Novembre 1987.

L'appréciation de la situation particulière de cet office, a permis de se rendre compte des lacunes importantes qu'il recelait. Toutefois à côté de cet office, d'autres structures s'intéressent peu aux médicaments vétérinaires. Il s'agit de quelques officines privées et des projets d'élevage de la région septentrionale de notre pays.

Ces dernières structures, aussi-bien organisées soient-elles, ne peuvent pas couvrir tous les besoins en médicaments du pays. Il est donc nécessaire d'envisager des améliorations. Les possibilités existent et requièrent la participation de plusieurs agents à savoir :

- le gouvernement
- les délégués médicaux
- les pharmaciens
- les prescripteurs
- les consommateurs
- les médias.

Dans une telle entreprise nul ne sera de trop. La collaboration de ces différents agents sera bénéfique. Chacun apportera, dans le domaine précis qui est le sien, ses compétences afin de parvenir à mettre à la disposition de nos éleveurs, les armes efficaces de lutte contre les épizooties qui ne cessent de menacer nos cheptels. L'avenir de l'élevage au BENIN en dépend.

Les essais de solution envisagés par le ministère du développement rural, par l'initiation d'un projet de pharmacie vétérinaire méritent d'être accélérés. Un tel projet prendra la relève de l'office afin d'éviter une longue rupture de l'approvisionnement et de la distribution de médicaments vétérinaires. Une fois les problèmes d'approvisionnement et de distribution résolus, il restera celui non moins important de la législation devant réglementer la vente des médicaments vétérinaires au BENIN.

Ce travail, loin d'être une oeuvre complète constitue notre modeste contribution à l'épineux problème de l'approvisionnement et de la distribution des médicaments vétérinaires au BENIN. La législation pourra faire l'objet de travaux ultérieurs.

BIBLIOGRAPHIE

1. A. DELLAI (M.O.C.)
Approvisionnement et distribution des médicaments pharmaceutiques en République Islamique de Mauritanie
Thèse : Pharmacie : Dakar : 1985 ; N° 55.
2. AKPOVO (G)
La pharmacie vétérinaire au service des éleveurs en République Populaire du BENIN.
Mémoire : CPU. Abomey-Calavi : 1980.
3. ANONYME : ONP :
Protocole d'accord entre ONP et Union syndicale des travailleurs ONP.
Cotonou 21 Octobre 1976.
4. ANONYME : ONP :
Rapport annuel sur approvisionnement des médicaments vétérinaires au BENIN 1978.
5. ANONYME : ONP :
Bullinfo - Mensuel d'information de l'office national de pharmacie - 1985 N° 13.
6. ANONYME : ONP :
Secrétariat de Direction.
- Rapport sur situation office : 1987
- 7 ANONYME : ONP :
Rapport sur mouvement des médicaments vétérinaires en 1987.
Novembre 1987.
8. ANONYME :
Projet pour la promotion de l'élevage dans l'Atacora - Plan de la première phase du projet :
Janvier 1983.

9. ANONYME :
Direction de l'élevage et des industries animales :
Rapport préliminaire sur le projet de pharmacie
nationale vétérinaire : PHARNAVET
COTONOU 18.12.1986.
- 10 BENNIS, (A)
Législation et Organisation de la pharmacie vétérinaire au Maroc.
Thèse : Med : Vet : Toulouse : 1975 N° 66.
11. BOSMA (R.)
Une tentative de démocratisation du service
d'élevage : Pages : 17 - 26.
Juin 1976. Vol 14 - N° 2.
12. CHEMEAU (Y.)
Organisation des services d'élevage en Afrique.
Revue scientifique et technique : Pages : 57-154
Janvier 1986 - Vol 5-N° 1.
13. CARTIGNY, (A.P.O.L)
Contribution à l'étude de la loi du 29 Mai 1975
relative à la pharmacie vétérinaire.
Thèse : Med : Vet : Toulouse : 1975 - N° 132.
14. GANDI, (B.H.)
Approvisionnement et gestion pharmaceutique au
TOGO : l'expérience de TOGO PHARMA.
Thèse : Pharmacie : Dakar : 1984 - N° 53.
15. GOUNONGBE (L.)
Contribution à l'étude de la prophylaxie des zoonoses
infectieuses bovines au BENIN
Mémoire : CPU : Abomey-Calavi : 1981.
16. GOUNOU, (N.O)
L'eau de l'abreuvement dans le développement de l'élevage au nord de la République Populaire du BENIN.
Thèse : Med : Vet : Dakar. 1985 - N° 6.

17. GREMBO - YAMBA (H,N)
Contribution à l'étude de l'approvisionnement et de la distribution des médicaments en République Centrafricaine.
Thèse : Pharmacie : Dakar : 1985 - N° 68.
18. HERVE - MARCOMBE (D)
La détention des produits pharmaceutiques par le vétérinaire : aspect pratique.
Thèse : Méd :vet : Alfort : 1969 - N° 43.
19. HIEN (K.)
Contribution de l'informatique à l'amélioration du système d'approvisionnement et de la distribution en gros des médicaments.
Thèse : Pharmacie : Dakar : 1984 - N° 44.
20. IKOBEM (M)
Contribution à l'étude du développement de la culture attelée dans la province de l'atlantique.
Facteurs limitants - Possibilités de réussites
Mémoire : IPR :KATIBOUCOU ; Décembre 1985.
21. RIVIERE (F.)
Achat et vente en gros des médicaments structures mises en place par la profession vétérinaire.
Thèse : Med. Vet : Alfort ; 1984 - N° 105.
22. SAKITI (L)
Contribution à l'étude de la rage à COTONOU (République Populaire du BENIN)
Thèse : Med - Vet : Dakar ; 1980 - N° 10.
23. SENOU (A,F.R)
Contribution à l'étude de la législation zoosanitaire des maladies infectieuses en République Populaire du BENIN).Critiques et suggestions pour une amélioration de la lutte anti-infectieuse - Thèse:Med.Vet:Dakar:1980 N°2
24. YESSOUFOU (N.)
Etude de la rage canine au BENIN
Mémoire : CPU. Abomey-Calavi ; 1980.

(E) N N E X E I

LISTE DE QUELQUES LABORATOIRES FOURNISSEURS DE
L' O N P

LABORATOIRES

ADRESSES

AUDEVARD	39, Rue Porte-Campagne 47110 Sainte-Livrade-sur lot Tel (53) 01-33-80.
P.V. BAYER	49-51, quai Dion-Bouton 92815 Puteaux-Cedex Tel (1) 773-75-70
BIOVETO	11, Rue Pomme d'Or 33000 Bordeaux Tel (56) 29-33-69.
ARKOVET Filiale vétérinaire de CIBA-GEIGY	7, rue des chantiers 78000 Versailles Tel (3) 953-11-40
CLEMENT S.A	30, rue des Près-Heyds 90200 Giromaguy Tel (84) 21-14-57.
CLIN-MIDY VETO	7, rue Emile Leconte Z.I Ingré 45140 Sant-Jean de la Ruelle. Tel (38) 43-85-55
COGLA	23-25, avenue Morane- Saulnier BP 45 92 360 Mendm-la-Forêt Tel (1) 630-21-27.
DOLISOS	62, rue Beaubourg 75005 Paris Tel (1) 271-96-16
MERK-SHARP and DOHME	20, rue de la ville l'Evêque 75008 Paris Tel (1) 266-09-19
IFFA MERIEUX	17, rue Bourgelat 69002 Lyon Tel (7) 838-06-10

.../...

NOE Elevage Service	10, rue Clément-Ader BB 54 - 78512 Rambouillet Cedex Tel (3) 041-03-03
PFIZER FRANCE	86, rue de Pane 91400 Orsay Cedex Tel (6) 907-78-29
RIGAUX Division Veto DELALANDE	ZA - la Grindolière 49500 Segré Tel (4 1) 92-33-04
SOFCA	11, avenue Dubonnet 92400 Courbevoie Tel (1) 774-44-35
SPECIA	16, rue Clisson 75646 Paris Cedex 13 Tel (1) 584-11-35
TAD PHARMAZEUTISCHES	Werk- GMBH PO Box 720-D-2190 Curhaven West Germany.
GAUCHER	238, rue Girandeaup BP 1427 37014 Tours Cedex Tel (47) 61-50-57.
UVA	20, rue Lebrun 75013 Paris Tel (1) 331-32-74.
VETOQUINOL S.A	34, rue du Chêne-Sainte-Anne Maguy-Vernois 70200 Lure Tel (84) 30-14-12.
VEDAR	BP 65, 45140 St-Jean de la Ruelle Tel (38) 43-28-38

/(-) ANNEXE II

PRINCIPAUX LABORATOIRES ET MEDICAMENTS COMMANDES
PAR LE PROJET PROMOTION ELEVAGE DANS L'ATACORA

LABORATOIRES	NOM DEPOSE DU MEDICAMENT	PRINCIPE ACTIF OU UTILITE
Laboratoire de NIAMEY BP 485 NIAMEY (Niger)	-BISSEC - CARBOVIN - PASTEURELLOX	Vaccin contre : la Peste bovine et Péri-pneumo- nie contagieuse des bo- vinés. Charbon bactérien - Pasteurellose
ALBRECHT CMBH + Co Kg Vet . Med. Er zengnisselost facht 1329 7960 Aulendorf/Würt	STREPTOCOMBIN CHLOTETRAPED TYLOSIN VITAMINE B -KOMPLEX VITAMINE AD ₃ ^E 200	Antibiotique " " " Complexe vitaminique
M S D 20, rue de la ville d'Evèque 75008 Paris Tel (1) 266-09- 19	AMPROLVET	- Chorure de pyrimidium
PV BAYER 49-51 quai Dion-Bouton 92815 Puteau Cedex Tel (1) 773-75- 70	ASUNTOL	Chloro 4 - methyl Ombelliferono O-dimethyl trio phosphate
SPECIA 16, rue Clisson 75646 Paris Cedex 13 Tel (1) 584-11-33	TRYPAMIDIUM VA DEPIHEM	Isometamidium Tetramisole
PFIZER FRANCE 86, rue de Pane 91400 Orsay Cedex Tel (6) 907-78-29.	TERRAMYCINE 100 TERRAMYCINE L.A	Antibiotique

=====
 PROJET PROMOTION DE L'ELEVAGE
 DANS L'ATACORA

FEUILLE DE STOCKS
 =====

ARTICLE : TERRAMYCINE CA 100
 5700 F

DATES	REFERENCES	PROVENANCE/DESTINATION	ENTREE	SORTIE	STOCK
23.02.84		Allemagne	50		50
11.04.84		Kouandé		10	40
"		Péhunco		10	30
"		Kérou		10	20
27.04		Labo		02	18
11.07		Kérou		05	13
03.09		Tanguieta		01	12
24.10		Kouandé		05	07
27.10		Boukombé		02	05
"		Tanguieta		02	03
08.11		"		02	01
12.11		Matéri		01	00
18.06.85		Allemagne	50		50
"		Kouandé		05	45
08.07.85		Péhunco		10	35
"		Kérou		10	25
"		Bassila		03	22
"		Natitingou		01	21
01.10.85		Kouandé		03	18
11.10		Matéri		02	16
07.11		Péhunco		05	11
11.12		Natitingou		02	09
12.02.86		Péhunco		05	04
"		C. Petits ruminants		02	02
"		Allemagne	50		52
19.05.86		Kouandé		02	50
03.06.86		Péhunco		05	45
30.06.86		Matéri		02	43
03.07.86		Kouandé		02	41

T A B L E D E S M A T I E R E S

	<u>PAGE</u>
- <u>INTRODUCTION</u>	1
<u>PREMIERE PARTIE</u> : DONNEES GENERALES SUR LE BENIN.....	3
<u>CHAPITRE I</u> : APERCUS GEOGRAPHIQUES.....	4
1.1 - Délimitation administrative et territoriale.....	4
1.2 - Hydrographie.....	4
1.3 - Climat.....	6
1.4 - Végétation.....	6
 <u>CHAPITRE II</u> : PHYSIONOMIE DE L'ELEVAGE AU BENIN	 8
2.1 - Les zones d'élevage et les espèces exploitées.....	8
2.1.1 - Les zones d'élevage traditionnel.....	8
2.1.2 - Les fermes d'Etat.....	10
2.2 - Les structures d'encadrement de l'élevage au BENIN.....	11
2.2.1 - La Direction de l'élevage et des industries animales.....	11
2.2.2 - Le service de production animale des CARDERS.....	13
2.2.3 - Les projets d'élevage.....	13
2.2.3.1 - Projet Borgou.....	14
2.2.3.2 - Projet Bénin - Allemand pour la promotion de l'élevage dans l'Atacora.....	14
2.3 - Les dominantes pathologiques au BENIN..	15
2.3.1 - Les maladies infectieuses.....	15
2.3.2 - Les maladies parasitaires.....	16
2.3.3 - Les rickettsioses.....	16
2.3.4 - Les maladies aviaires.....	16
 <u>CHAPITRE III</u> : LES VOIES DE COMMUNICATION.....	 18
3.1 - La voie ferroviaire.....	18
3.2 - Les voies routières.....	19
3.3 - La voie maritime.....	19
3.4 - Les voies aériennes.....	19
 <u>DEUXIEME PARTIE</u> : APPROVISIONNEMENT ET DISTRIBUTION DES MEDICAMENTS VETERINAIRES AU BENIN...	 21
<u>CHAPITRE I</u> : GENERALITES SUR LES MEDICAMENTS VETERINAIRES.....	22
1.1 - Définition légale du médicament vétérinaire.....	22
1.2 - Classification des médicaments vétérinaires.....	22

	PAGE
1.2.1 - La spécialité pharmaceutique pour usage vétérinaire.....	22
1.2.2 - Le médicament vétérinaire pré- fabriqué.....	23
1.2.3 - Le prémélange.....	23
1.2.4 - L'aliment médicamenteux.....	23
<u>CHAPITRE II</u> : STRUCTURE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT ET DE <u>=====</u> DISTRIBUTION DE MEDICAMENTS VETERINAIRES AU BENIN (Office National de Pharmacie de BENIN).....	24
2.1 - Création et historique.....	24
2.2 - Organigrammes.....	24
2.3 - Grands fournisseurs.....	25
1.3.1 - Nationaux.....	30
1.3.2 - Etrangers.....	30
2.4 - Circuits d'approvisionnement.....	31
2.4.1 - Les voies aériennes.....	31
2.4.2 - La voie maritime.....	31
2.5 - Différents centres de distribution.....	32
<u>CHAPITRE III</u> : AUTRES STRUCTURES EXISTANTES.....	35
3.1 - Les officines.....	35
3.1.1 - BENINSECT.....	35
3.1.2 - Pharmacie du camp Guezo.....	35
3.1.3 - Pharmacie Jonquet.....	35
3.2 - Le groupement d'achat des pharmaciens d'offi- cine	36
3.3 - Le projet promotion de l'élevage de l'Atacora...	36
3.3.1 - Approvisionnement.....	37
3.3.2 - Distribution	37
<u>TROISIEME PARTIE</u> : APPRECIATION DES STRUCTURES EN 1987.....	42
<u>CHAPITRE I</u> : DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA DISTRIBUTION.....	43
1.1 - L'office national de pharmacie.....	43
1.1.1 - De l'approvisionnement.....	43
1.1.2 - De la distribution.....	44
1.2 - Les autres structures.....	45
1.2.1 - Les officines.....	45
1.2.2 - Le projet bénino-allemand pour la promotion de l'élevage dans l'Atacora.....	46
<u>CHAPITRE II</u> : MOUVEMENTS DES MEDICAMENTS VETERINAIRES.....	47
<u>=====</u> A L'ONPB EN 1987.....	
2.1 - Volume des importations.....	47
2.2 - Volume des ventes.....	48

CHAPITRE III : POSSIBILITES D'AMELIORATION =====	50
3.1 - Amélioration des sources d'approvisionnement.....	50
3.2 - Contrôle de la qualité des médi- caments.....	50
3.3 - Stratégie de la distribution.....	51
3.3.1 - Modalités de distribution	51
3.3.2 - Gestion des stocks.....	51
3.4 - Maîtrise du système coût.....	52
3.5 - Planification.....	53
3.6 - Elaboration et mise en place d'une liste de médicaments essentiels...	53
3.7 - Système approprié d'information...	54
3.8 - Rôle des différents agents impli- qués dans la structure.....	54
3.8.1 - Le gouvernement.....	54
3.8.2 - Les industries pharmaceu- tiques.....	55
3.8.3 - Les pharmaciens.....	55
3.8.4 - Les prescripteurs.....	55
3.8.5 - Les consommateurs.....	55
3.8.6 - Les médias.....	58
CHAPITRE IV : STRUCTURES EN PROJETS	59
=====	
4.1 -Projet mixte bénino-allemand de pharmacie vétérinaire	59
4.1.1 - Justification du projet...	
4.1.2 - Objectif.....	59
4.1.3 - Dénomination du projet...	59
4.1.4 - Principe d'action.....	60
4.1.4.2 - Circuits de dis- tribution.....	60
4.1.4.2 - Organigramme....	61
4.2- Structure de l'amicale desvétéri- naires du BENIN.....	62
4.3 - Appréciations des projets.....	62
- CONCLUSIONS GENERALES.....	64
- BIBLIOGRAPHIE.....	68
- ANNEXES.....	
I - LISTE DE QUELQUES LABORATOIRES FOURNISSEURS DE L'ONPB.....	1
II - PRINCIPAUX LABORATOIRES ET MEDICAMENTS COMMANDES PAR LE PROJET PROMOTION ELEVAGE DE L'ATACORA.....	3
III FORMULAIRES DES FICHES DE STOCKS UTILISEES DANS LE PROJET DE L'ATACORA .	3

SERMENT DES VETERINAIRES DIPLOMES DE DAKAR

=====

"Fidèlement attaché aux directives de Claude BOURGELAT, fondateur de l'Enseignement Vétérinaire dans le monde je promets et jure devant mes maîtres et mes aînés :

- D'avoir en tous moments et en tous lieux le souci de la dignité et de l'honneur de la profession vétérinaire.
- D'observer en toutes circonstances les principes de correction et de droiture fixés par le code déontologique de mon pays.
- De prouver par ma conduite, ma conviction, que la fortune consiste moins dans le bien que l'on a, que dans celui que l'on peut faire.
- De ne point mettre à trop haut prix le savoir que je dois à la générosité de ma patrie et à la sollicitude de tous ceux qui m'ont permis de réaliser ma vocation.

QUE TOUTE CONFIANCE ME SOIT RETIREE S'IL ADVIENNE QUE JE ME PARJURE".

X+X
X+X
X+X

VU :

LE DIRECTEUR
DE L'ECOLE INTER-ETATS
DES SCIENCES ET MEDECINE
VETERINAIRES

LE CANDIDAT
LE PROFESSEUR RESPONSABLE
DE L'ECOLE INTER-ETATS DES
SCIENCES ET MEDECINE VETE-
RINAIRES.

VU :

LE DOYEN
DE LA FACULTE DE MEDECINE
ET DE PHARMACIE

LE PRESIDENT DU JURY

VU ET PERMIS D'IMPRIMER

DAKAR, 1^e

LE RECTEUR : PRESIDENT DU CONSEIL PROVISOIRE
DE L'UNIVERSITE CH. A. DIOP DE DAKAR